

Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon

Programme local
de prévention des déchets

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



SOMMAIRE

VOLET 1 : LE CONTEXTE LOCAL

Chapitre I. Le territoire de la CA Sud	9
I.1. La CA Sud	9
<i>I.1.1. Situation et territoire</i>	9
<i>I.1.2. Historique de la CA Sud</i>	11
I.2. La population	12
<i>I.2.1. Les chiffres et l'évolution de la population</i>	12
<i>I.2.2. Les caractéristiques de la population</i>	14
<i>I.2.3. Les ménages</i>	15
<i>I.2.4. Le logement</i>	18
I.3. Les activités sur le territoire	19
<i>I.3.1. L'activité économique</i>	19
<i>I.3.2. Les établissements scolaires et les crèches du territoire</i>	21
Chapitre II. Les gisements de déchets	25
II.1. Les compétences de la CA Sud en matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement	25
II.2. L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CA Sud	26
II.3. Les déchets collectés : les chiffres clés depuis 2008	26
<i>II.3.1. Synoptique des déchets collectés</i>	26
<i>II.3.2. Les déchets assimilés aux déchets ménagers</i>	27
<i>II.3.3. Les emballages ménagers recyclables</i>	28
<i>II.3.4. Les ordures ménagères résiduelles</i>	31
<i>II.3.5. Les encombrants</i>	33
<i>II.3.6. Les déchets végétaux</i>	34
<i>II.3.7. Le verre</i>	34
<i>II.3.8. Le compostage domestique</i>	35
<i>II.3.9. Les déchets collectés en déchèteries</i>	38
II.4. Etat des lieux de la production de déchets de la CA Sud	40
<i>II.4.1 Sites de la CA Sud</i>	40
<i>II.4.2. Les déchets produits</i>	40
Chapitre III. Etat des lieux de la prévention sur le territoire de la CA Sud depuis 2007	42
III.1. Les actions portées par la CA Sud	42
<i>III.1.1. Les types d'action et les objectifs de prévention poursuivis</i>	43

<i>III.1.2. Les acteurs de l'action</i>	48
<i>III.1.3. La portée géographique des actions</i>	48
<i>III.1.4. Les cibles visées</i>	48
<i>III.1.5. Les flux de déchets visés</i>	48
<i>III.1.6. L'agenda 21 interne</i>	49
<i>III.1.7. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)</i>	49
III.2. Les actions portées par les autres acteurs du territoire	50
Chapitre IV. Enquête sur les comportements des habitants de la CA Sud liés à la prévention des déchets	51
IV.1. Les résultats	51
IV.2. Les préconisations	53
Chapitre V. Identification des acteurs potentiels du PLP de la CA Sud	55
V.1. Les acteurs publics	55
V.2. Les acteurs économiques	56
V.3. les acteurs associatifs	57
VOLET 2 : ANALYSE ET PROPOSITIONS D' ACTIONS	
Chapitre I. Identification des gisements d'évitement prioritaires	59
Chapitre II. Objectifs de réduction par gisements prioritaires et pistes d'actions	61

Table des illustrations, graphiques et tableaux

Figure 1 : Carte intercommunale de la Réunion au 1 ^{er} janvier 2010	9
--	---

Tableau 1 : Liste des ENS et des gestionnaires	10
Tableau 2 : Principaux sites touristiques et aires de pique-nique.....	10
Tableau 3 : Compétences de la CA Sud.....	11
Tableau 4 : Densité de population des communes de la CA Sud.....	13
Tableau 5 : Estimation de la population de la CA Sud de 2008 à 2016.....	14
Tableau 6 : Estimation du nombre de ménages de la CA Sud de 2006 à 2015.....	15
Tableau 7 : Revenu annuel médian des communes de la CA Sud en 2007	16
Tableau 8 : Taux de chômage sur le territoire de la CA Sud et de la Réunion.....	17
Tableau 9 : Les logements sur le territoire de la CA Sud	18
Tableau 10 : Commerce de détail alimentaire au 1er janvier 2009 (Pour 10 000 hab).....	20
Tableau 11 : Grandes et moyennes surfaces alimentaires sur le territoire de la CA Sud.....	21
Tableau 12 : Nombre d'établissements scolaires sur le territoire de la CA Sud	22
Tableau 13 : Nombre de crèches sur le territoire de la CA Sud	22
Tableau 14 : Organisation du service de collecte de déchets ménagers.....	26
Tableau 15 : Evolution de la production d'EMR depuis 2008	28
Tableau 16 : Composition des emballages ménagers recyclables de la CA Sud	29
Tableau 17 : Comparaison de la consommation d'eau embouteillée Métropole /Réunion	30
Tableau 18 : Evolution de la production d'OMR depuis 2008	31
Tableau 19 : Composition des ordures ménagères résiduelles de la CA Sud	32
Tableau 20 : Evolution de la production d'encombrants depuis 2008	33
Tableau 21 : Evolution de la production de déchets verts depuis 2008.....	34
Tableau 22 : Evolution de la production de verre depuis 2008.....	34
Tableau 23 : Nombre de composteurs individuels distribués par commune depuis 1999	35
Tableau 24 : Taux d'équipement de composteurs en habitat individuel par commune.....	35
Tableau 25 : Taux d'équipement de composteur des établissements scolaires par commune.....	36
Tableau 26 : Taux d'équipement en composteurs par type d'établissement	37
Tableau 27 : Dotation en composteurs autre qu'administrés	37
Tableau 28 : Apport en déchèterie des particuliers en 2010.....	38
Tableau 29 : Tonnage DEEE 2010.....	39
Tableau 30 : Les différents locaux de la CA Sud.....	40
Tableau 31 : Effectif du service Animation/Médiation	42
Tableau 32 : Effectif des élus en conseil des maires et conseil communautaire.....	46
Tableau 33 : Taux de sensibilisation dans les établissements scolaires depuis 2007	47
Tableau 34 : Liste non exhaustive des partenaires publics du PLP de la CA Sud.....	56
Tableau 35 : Liste non exhaustive des acteurs économiques du PLP de la CA Sud	56
Tableau 36 : Liste non exhaustive des acteurs associatifs du PLP de la CA Sud	57
Tableau 37 : Composition des OMA, détail en poids.....	59

Graphique 1 : Répartition de la population de la CA Sud par commune.....	12
Graphique 2 : Densité de population des communes de la Réunion	13
Graphique 3 : Répartition de la population CA Sud par tranche d'âge (Voir Annexe 2).....	15

Graphique 4 : Niveau de vie médian par microrégion Réunion.....	16
Graphique 5 : Répartition des types de logement sur le territoire de la CA Sud	18
Graphique 6 : Répartition des entreprises par secteur d'activités sur le territoire de la CA Sud.....	19
Graphique 7 : Nombre de commerces par type sur le territoire de la CA Sud.....	20
Graphique 8 : Représentativité de la part relative de chaque type de déchets produits par un habitant de la CA Sud en 2010	27
Graphique 9 : Evolution de la quantité d'OMR collectées depuis 2003	32

Intérêts et enjeux

La quantité de déchets produits par habitant en un an n'a cessé de croître depuis 1960. Ce phénomène est intimement lié à l'évolution de nos modes de vie et de consommation.

Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement lancés en 2007, la prévention de la production de déchets est devenu un enjeu principal. Dans l'ensemble des textes réglementaires, la prévention est placée en priorité des modes de gestion des déchets, avant même le recyclage. En effet, il devient urgent de maîtriser les tonnages de déchets en raison de la saturation des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Pour répondre aux objectifs définis, la CA Sud s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME. Ce programme devra permettre à la CA Sud de diminuer en 5 ans les quantités de déchets produits, soit une réduction de 7% des tonnages d'ordures ménagères et assimilées.

Réaliser et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets consiste, sur la base d'un diagnostic du territoire, à formaliser des objectifs de réduction et à s'engager auprès des administrés à les tenir dans la durée. Le PLP de la CA Sud sera donc ponctué par plusieurs phases distinctes :

- La réalisation d'un diagnostic du territoire (Année 1)
- L'élaboration d'un programme d'actions (Année 1)
- L'établissement d'objectifs de résultats annuels (Année 1)
- La définition d'indicateurs de suivi du programme (Année 1)
- La fourniture de la matrice coûts ADEME remplie pour l'année 1
- La mise en œuvre, l'évaluation et la correction des actions (Années 2 ; 3 ; 4 et 5)

Le présent document présente le diagnostic du territoire qui a été mené. Celui-ci a pour finalité de recueillir les principales caractéristiques du territoire de la CA Sud (et pas seulement des gisements de déchets) et d'utiliser ces informations afin de construire une stratégie de prévention des déchets adaptée à la situation locale.

Ainsi le diagnostic constitue :

- **un outil essentiel d'aide à la décision** servant à argumenter, valider et prioriser
- **un outil de travail et de mobilisation** qui doit être utilisé en permanence par les élus et les techniciens en charge du projet

Liste des sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
BAL	Boîte aux lettres
CA Sud	Communauté d'Agglomération du Sud
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
DEEE	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DV	Déchets Végétaux
EMR	Emballages Ménagers Recyclables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GEM	Gros Electro-Ménagers
GEM HF	Gros Electro-Ménagers Hors Froid
GMSA	Grandes et Moyennes Surfaces Alimentaires
INS	Imprimés Non Sollicités
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAM	Petits Appareils en Mélange
PAP	Porte à Porte
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLP	Programme Local de Prévention des Déchets
RS	Redevance Spéciale
RVE	Réunion Valorisation Environnement
SDD	Semaine du Développement Durable
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

VOLET 1

LE CONTEXTE LOCAL

Ce premier volet vise à donner des éléments de contexte permettant de cerner le territoire de la CA Sud, de comprendre son fonctionnement et ses particularités. Il précise les gisements actuels de déchets et analyse leur évolution. Il permet d'avoir une vision globale nécessaire à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention.

Chapitre I. Le territoire de la CA Sud

I.1. La CA Sud

I.1.1. Situation et territoire

D'une superficie d'environ 57 000 ha allant du littoral jusqu'aux montagnes de l'île, le territoire de la CA Sud réunit des entités géographiques différentes dont le relief est fortement escarpé, marqué par des dénivelés importants et des coupures géographiques (*les ravines*) qui marquent les frontières communales.

Les communes membres de la CA Sud sont :

- le Tampon
- L'Entre-Deux
- Saint-Joseph
- Saint-Philippe

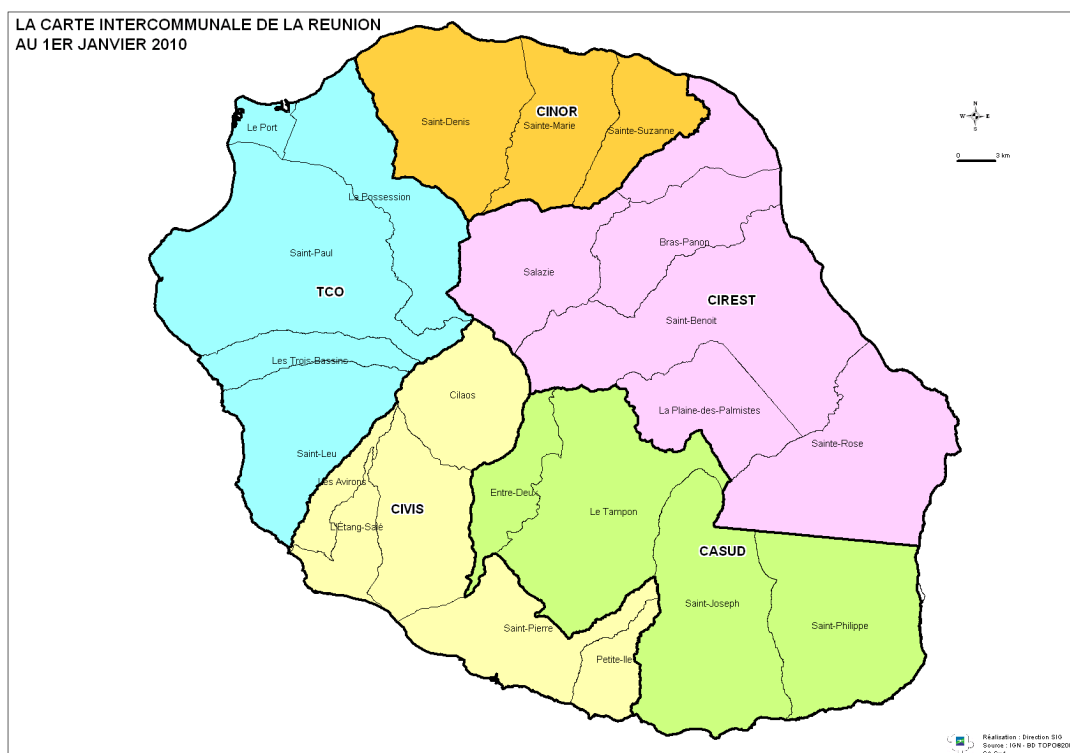


Figure 1 : Carte intercommunale de la Réunion au 1^{er} janvier 2010

a CA Sud se place au 2nd rang des communautés d'agglomération de l'île en termes de superficie.

La CA Sud compte 4 Espaces Naturels Sensibles sur son territoire.

Les ENS sont constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt

particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

Le Département est propriétaire de ces espaces et s'engage tout en les ouvrant au public, à les préserver, les aménager et à les entretenir. La gestion peut, le cas échéant, être confiée à une personne publique ou privée compétente. C'est le cas sur le territoire de la CA Sud puisque les sites sont confiés à des associations.

Sites	Gestionnaire du site
La Rivière Langevin à Saint-Joseph	Fédération de pêche de Saint-Joseph
La forêt de Notre-Dame de la Paix au Tampon	Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle
La forêt Archambeaud au 19ème km Tampon	GCEIP
Les terrains du Dimitile à l'Entre-Deux	GCEIP Association Capitaine Dimitile

Tableau 1 : Liste des ENS et des gestionnaires

Ces espaces sont très fréquentés par le public, notamment en période de vacances scolaires. Ils sont propices à des actions de sensibilisation en faveur **des pique-niques pauvres en déchets (vaisselle réutilisable, peu d'emballages)**.

En plus des ENS, le territoire de la CA Sud comporte aussi de nombreux sites où touristes et locaux viennent pique-niquer ; ces sites sont également propices pour développer des actions de prévention.

Le Tampon	Saint-Joseph	Saint-Philippe	L'Entre-Deux
Notre Dame de la Paix Bois-Court Route des laves	Manapany Piton l'Entonnoir Langevin	Le Cap Méchant Le Puit des anglais Le port de la Marine	Le Dimitile

Tableau 2 : Principaux sites touristiques et aires de pique-nique

Un des sites les plus touristiques de l'île de la Réunion se trouve sur le territoire de la CASUD : le volcan le Piton de la Fournaise qui est l'un des volcans les plus actifs au monde. Avant la visite du site, la plupart des touristes passe par la Maison du Volcan à la Plaine des Cafres, muséum volcanologique. Au vu du nombre de visites cet endroit est adapté à une sensibilisation à la prévention des déchets.

I.1.2. Historique de la CA Sud

La Communauté de Communes du Sud a été créée par arrêté préfectoral le 31 décembre 1997 entre 5 communes : les Aviron, L'Entre-deux, L'Etang-Salé, Saint-Joseph et Le Tampon. En 2003, la commune de l'Etang-Salé quitte la CC Sud et rejoint le territoire de la CIVIS.

Le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes du Sud (CC Sud) devient la Communauté d'Agglomération du Sud (CA Sud) et se dote de nouvelles compétences. Toutefois, afin de respecter la condition légale qui exige un territoire d'un seul tenant et sans enclave, la CA Sud a dû se séparer de la commune des Aviron pour accueillir celle de Saint-Philippe.

Les compétences exercées par la CA Sud depuis le 1er janvier 2010 sont les suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
- Développement économique - Aménagement de l'espace communautaire - Equilibre social de l'Habitat - Politique de la Ville	- Assainissement - Eau - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés) - Soutien des actions de maîtrise et de la demande en énergie	- Le transport - L'accès à internet au sein des écoles du territoire - Lutte contre l'errance animale - Agenda 21 local intercommunal

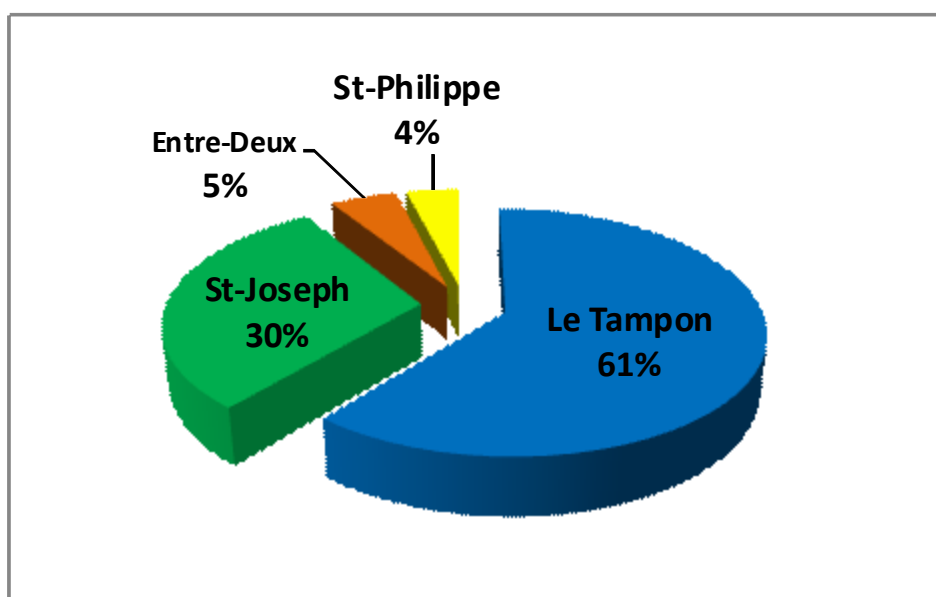
Tableau 3 : *Compétences de la CA Sud*

I.2. La population

I.2.1. Les chiffres et l'évolution de la population

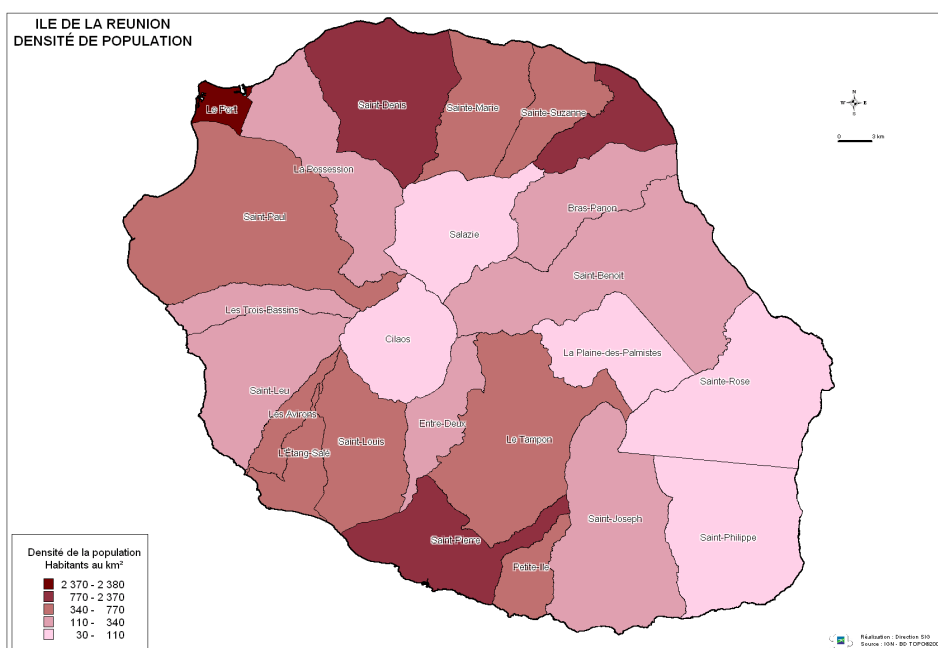
La CA Sud compte une population de **119 702** habitants selon le dernier recensement légal de l'INSEE :

- L'Entre-Deux : 6 104 habitants
 - Le Tampon : 72 937 habitants
 - Saint-Joseph : 35 493 habitants
 - Saint-Philippe : 5 168 habitants
- Source : Insee, Population légale 2008 (Voir Annexe 1)



Graphique 1 : Répartition de la population de la CA Sud par commune

- La CA Sud est un territoire caractérisé par une mixité entre le milieu rural et urbain, ce qui donne lieu à une répartition de la population inégale. En effet, 2 communes ont moins de 10 000 habitants, Saint-Philippe et l'Entre-Deux, les communes de Saint Joseph et du Tampon sont les plus peuplées.
- La population du Tampon est 14 fois plus élevée que celle de Saint-Philippe.
- La CA Sud concentre 15 % de la population du département de la Réunion



Graphique 2 : Densité de population des communes de la Réunion

- La commune de Saint-Philippe possède une densité moyenne de population très faible par rapport aux autres communes qui s’explique par le fait qu’elle abrite les flancs du volcan de la fournaise, la forêt de Mare Longue ainsi qu’une côte particulièrement sauvage et abrupte.

Communes	Densité de population
Le Tampon	435,4 hab/km ²
Saint-Joseph	196,4 hab/km ²
Entre-Deux	90,1 hab/km ²
Saint-Philippe	33,2 hab/km ²

Tableau 4 : Densité de population des communes de la CA Sud

- **Population référence dans le cadre du programme de prévention**

La population INSEE 2008 est la population légale issue du dernier recensement effectué à la Réunion, toutefois il est nécessaire d’effectuer des estimations des populations futures du territoire de la CA Sud selon un taux d’évolution moyen annuel afin de déterminer des objectifs de réduction réalistes en termes de production de déchets par habitant.

En 2008, la population recensée par l’INSEE est de 119 702 habitants contre 115 784 en 2006, soit un taux d’évolution moyen annuel de **1,68 %**. Les estimations suivantes de la population de la CA Sud sont faites selon l’hypothèse que les progressions annuelles entre 2006 et 2008 (de 1.68 %) seront constantes dans le futur.

La population à prendre en compte pour calculer la réduction de 7 % en 5 ans est la population de l'année 2011, soit l'année du diagnostic du territoire.

Ainsi, avec un taux moyen d'évolution de + 1,68% par an, la population estimée de la CA Sud en 2011 est de **125 837** habitants.

	Années	Population
	2006 INSEE	115 784 hab
	2007	117 691 hab
	2008 INSEE	119 702 hab
	2009	121 713 hab
	2010	123 758 hab
Diagnostic du territoire	2011 Année N-1	125 837 hab
– 7% des tonnages d'OMA Ordures Ménagères Assimilées	2012 Année 1	127 951 hab
	2013 Année 2	130 101 hab
	2014 Année 3	132 286 hab
	2015 Année 4	134 509 hab
	2016 Année 5	136 768 hab

Tableau 5 : Estimation de la population de la CA Sud de 2008 à 2016

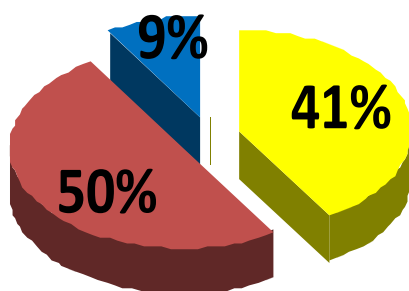
1.2.2. Les caractéristiques de la population

La moitié de la population de la CASUD a entre 25 et 64 ans.

La population de la CA Sud est une population jeune avec 41 % de la population ayant moins de 24 ans.

La commune du Tampon accueille le deuxième campus universitaire de la Réunion. Le site universitaire du Tampon compte 2 500 étudiants et ambitionne d'en accueillir davantage avec la construction de nouveaux bâtiments et la création de nouvelles formations.

■ 0-24 ans ■ 25-64 ans ■ 65 et plus



Graphique 3: Répartition de la population CA Sud par tranche d'âge (Voir Annexe 2)

Cette caractéristique de la population permet de cibler les **établissements scolaires**, les **crèches** et **l'Université du Tampon** comme partenaires nécessaires au PLP de la CA Sud.

1.2.3. Les ménages

Le nombre de ménages INSEE 2008 est le nombre issu du dernier recensement effectué à la Réunion, toutefois il est nécessaire d'effectuer des estimations du nombre de ménages du territoire de la CA Sud selon un taux d'évolution moyen annuel afin de déterminer des objectifs de réduction réalistes en termes de production de déchets.

Années	Nombre de ménages
2008	42 399 foyers
2009	44 003 foyers
2010	45 668 foyers
2011	47 397 foyers
2012 <i>Année 1</i>	49 190 foyers
2013 <i>Année 2</i>	51 051 foyers
2014 <i>Année 3</i>	52 983 foyers
2015 <i>Année 4</i>	54 988 foyers
2016 <i>Année 5</i>	57 069 foyers

Diagnostic du territoire

– 7%

des tonnages d'OMA

Ordures Ménagères

Assimilées

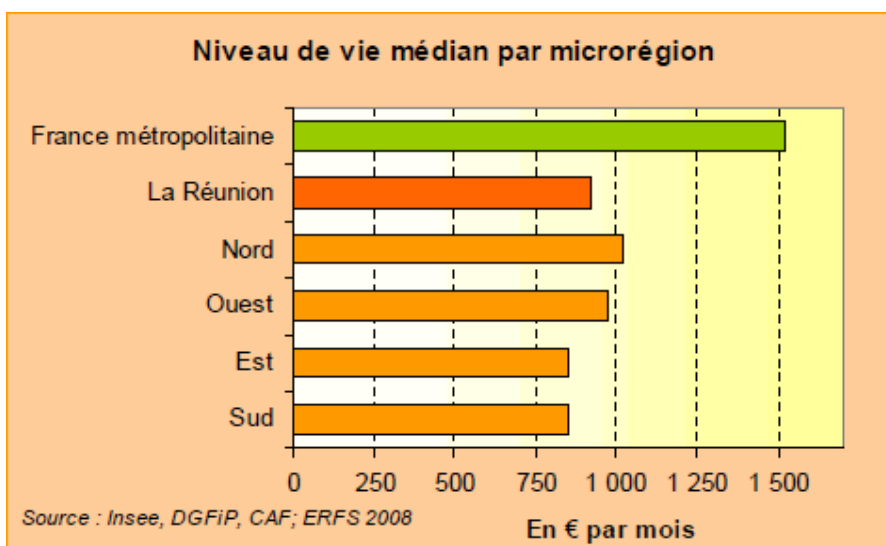
Tableau 6 : Estimation du nombre de ménages de la CA Sud de 2006 à 2015

En 2008, le nombre de ménages recensé par l'INSEE est de 42 399 contre 39 416 en 2006, soit un taux d'évolution moyen annuel de **3,78 %**. Les estimations suivantes du

nombre de ménages sur le territoire de la CA Sud sont faites selon l'hypothèse que les progressions annuelles entre 2006 et 2008 (3,78 %) seront constantes dans le futur.

• **Les revenus des ménages**

La mise en place d'actions dans le cadre du PLP est également déterminée par le revenu moyen des ménages qui sont ciblés. Les éléments suivants indiquent le revenu annuel moyen d'un ménage habitant le territoire intercommunal.



Graphique 4 : Niveau de vie médian par microrégion Réunion

Le niveau de vie médian s'élève à 1 020 € par mois dans le Nord de l'île, qui est la microrégion réunionnaise où il est le plus élevé. À l'autre extrémité, l'Est et le Sud, avec des taux de chômage importants et plus de familles nombreuses, ont des niveaux de vie médians très proches, mais de 15 % inférieurs à ceux du Nord.

Communes de la CA Sud	Revenu annuel médian
Le Tampon	16 939 euros
Saint-Joseph	13 480 euros
Saint-Philippe	13 326 euros
L'Entre-Deux	16 135 euros
Réunion	18 010 €

Source : © Insee RP1999 et RP2008, exploitations principales
Tableau 7 : Revenu annuel médian des communes de la CA Sud en 2007

Toutes les communes de la CA Sud se situent sous le niveau moyen réunionnais.

Le revenu annuel médian des ménages de la CA Sud est relativement faible (14 970 euros). Il est inférieur de plus de 20 % à la moyenne départementale. 16

• **Le taux de chômage de la population**

Au niveau de vie médian des foyers de la CA Sud, il est nécessaire de corrélérer le taux de chômage.

Communes	Taux de chômage en %
Tampon	21,8 %
Saint-Joseph	24,4 %
Entre-Deux	21,0 %
Saint-Philippe	31,8 %
La Réunion	21,1 %

Sources : © Insee RP1999 et RP2007 exploitation complémentaire

Tableau 8 : Taux de chômage sur le territoire de la CA Sud et de la Réunion

La moyenne du taux de chômage des communes de la CA Sud est de **24,75 %** ce qui est plus élevé que le taux de chômage moyen de la Réunion.

Le taux de chômage est élevé et le niveau de vie est faible ce qui indique que **l'aspect financier de la prévention des déchets est primordial**. Les actions futures du PLP devront prendre en compte systématiquement l'aspect « financier » en communiquant sur les économies possibles grâce aux gestes de prévention.

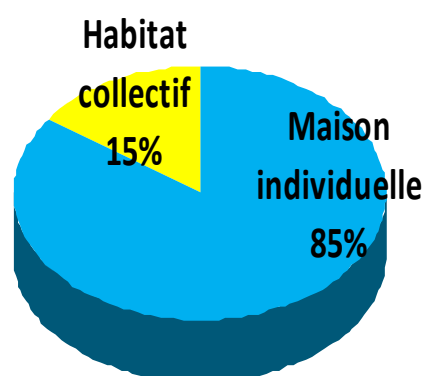
I.2.4. Le logement

Le type d'habitat est déterminant car il conditionne le gisement de déchets produits sur un territoire .En effet, la population résidant en maisons individuelles produit des types de déchets que l'on ne retrouve pas forcément en habitat vertical (déchets verts , produits de jardinage, de bricolage).

Communes	Nombre de logements (tous types)	Nombre de maisons individuelles	Nombre d'appartements
Tampon	29 461	23 815	5 646
Saint-Joseph	13 445	11 960	1 485
Entre-Deux	2 549	2 289	260
Saint-Philippe	1 855	1 777	78
Total	47 310	39 841	7 469

Source : © Insee RP1999 et RP2008, exploitations principales

Tableau 9 : Les logements sur le territoire de la CA Sud



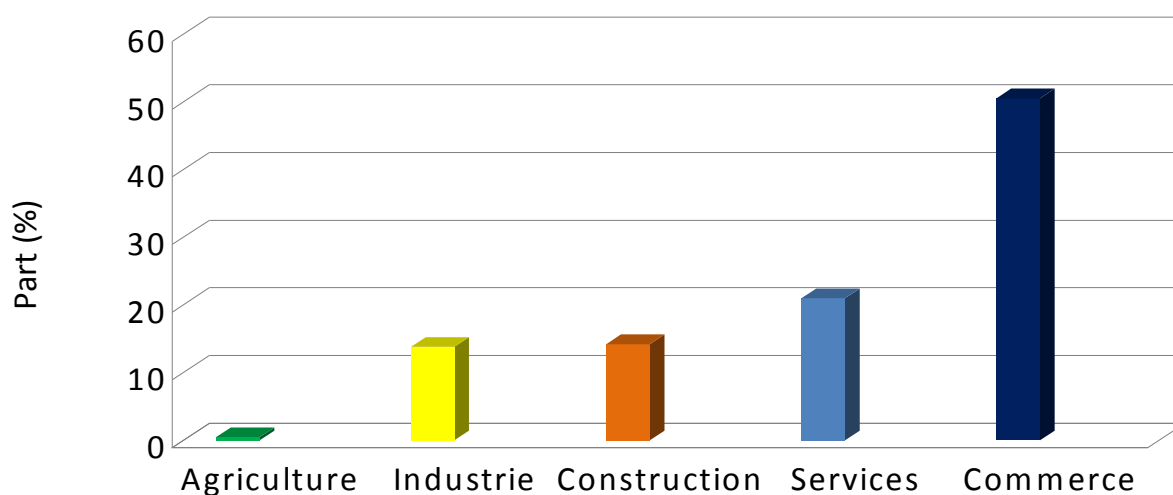
Graphique 5 : Répartition des types de logement sur le territoire de la CA Sud

Le parc de logement de la CA Sud est composé à **85 % de maisons individuelles** ce qui est plutôt avantageux pour le développement du compostage domestique. En effet, les maisons réunionnaises, surtout celles d'un territoire semi-rural comme celui de la CA Sud sont, pour la plupart, pourvues d'un jardin.

I.3. Les activités sur le territoire

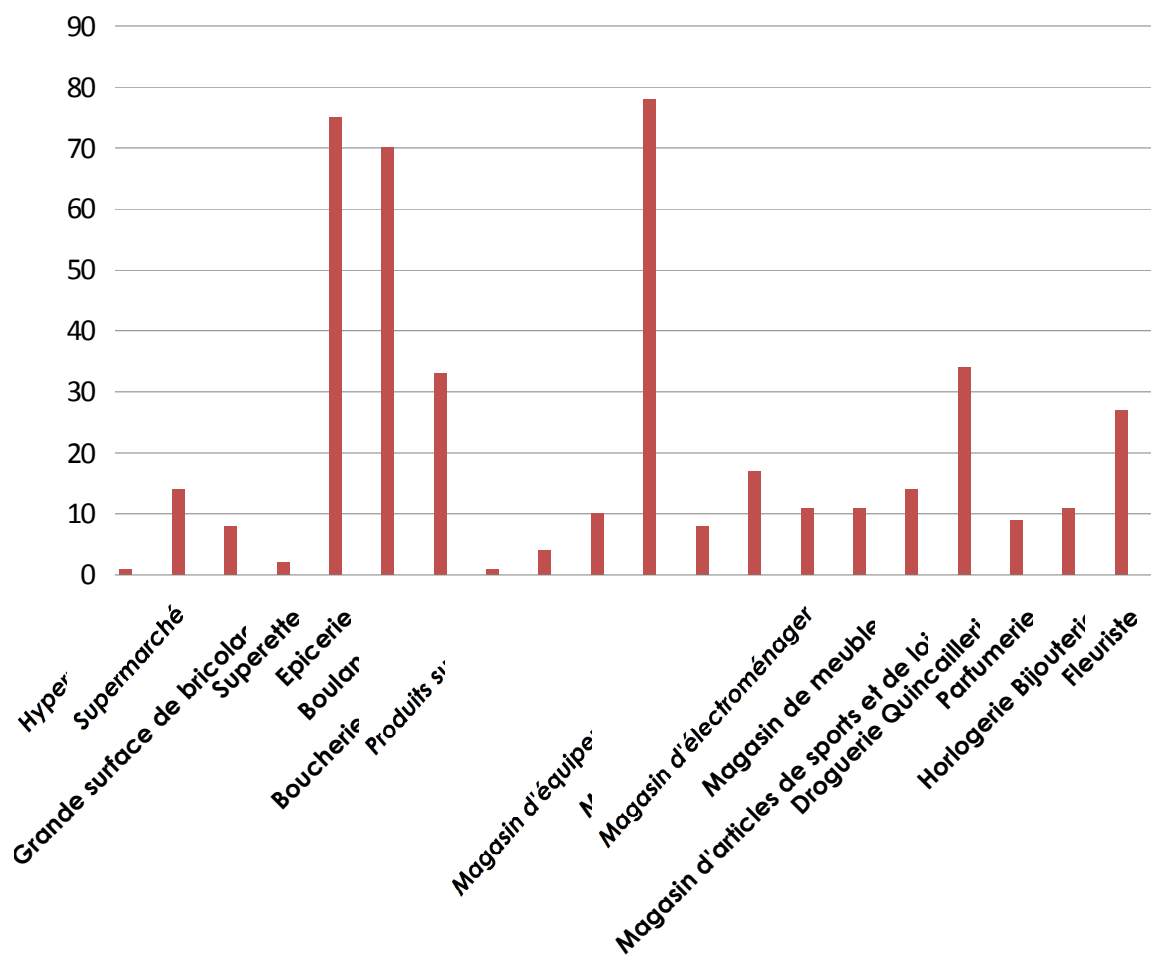
Les déchets produits par certaines activités économiques et professionnelles doivent être pris en compte dans le PLP en raison de leur assimilation à des déchets ménagers. En effet, la CA Sud collecte les déchets des artisans, commerçants, écoles, collèges, lycées et services publics divers dans les mêmes conditions que ceux des ménages.

I.3.1. L'activité économique



Source : CCIR- Fichier consulaire au 31/12/2010 ([Voir Annexe 3](#))

Graphique 6 : Répartition des entreprises par secteur d'activités sur le territoire de la CA Sud



Graphique 7 : Nombre de commerces par type sur le territoire de la CA Sud

Les **commerçants** sont les types d'entrepreneurs les plus nombreux sur le territoire de la CA Sud (49 %). Parmi eux, les commerces de vêtements, les épicerie et les boulangeries sont les plus représentés. (Voir Annexe 4)

	Épicerie supérette	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Produits surgelés
France métropolitaine	4,2 %	7,2 %	3,8 %	0,4 %	0,2 %
La Réunion	10,7 %	7,1 %	2,8 %	0,4 %	0,2 %

Source : Insee, Base permanente des équipements, Estimations de population

Tableau 10 : Commerce de détail alimentaire au 1er janvier 2009 (Pour 10 000 hab)

Le taux d'équipement de la Réunion en épicerie et supérettes est largement supérieur à celui de la Métropole + 6,5 points. Cette constatation n'est pas sans intérêt puisque les épicerie et les supérettes sont des établissements qui distribuent encore à leurs clients des sacs plastiques.

Une action de **promotion des sacs réutilisables** ainsi qu'une sensibilisation des commerçants sont à prévoir.

- Les GMSA sur le territoire de la CA Sud

Les grandes et moyennes surfaces alimentaires (GMSA) sont des partenaires indispensables à un PLP. En effet de nombreuses actions de prévention des déchets (chariot maxi mini déchet/ étiquetage pour inciter à l'éco-consommation, lutte contre le gaspillage alimentaire promotion de l'eau du robinet) nécessitent le partenariat des GMSA.

La CA Sud totalise 10 GMSA sur son territoire réparties comme suit :

Enseignes	Nombre d'établissements	Localisation
Géant Casino	1	Le Tampon
Leclerc	2	Le Tampon / Saint-Joseph
Score	1	Saint-Joseph
Leader Price	4	Le Tampon / Saint-Joseph
Hyper U	2	Le Tampon

Tableau 11 : Grandes et moyennes surfaces alimentaires sur le territoire de la CA Sud

- Majoritairement soucieux de la gestion des déchets lorsqu'ils les produisent, les ménages se sentent moins concernés par leur réduction à la source : au moment de l'achat, plus de la moitié des Réunionnais ne prêtent pas attention à la quantité de déchets associée au produit selon une enquête réalisée par l'INSEE¹.

Des actions de sensibilisation (information et étiquetage) envers les consommateurs sur les impacts en termes de production de déchets sont nécessaires au PLP de la CA Sud. Ces actions de sensibilisation devront obligatoirement mettre l'accent sur les **économies réalisables** grâce aux gestes de prévention au vu du faible niveau de vie des habitants de la CA Sud.

1.3.2. Les établissements scolaires et les crèches du territoire

Les enfants et les jeunes adultes sont des citoyens en devenir. Consommateurs, ils constituent une **cible privilégiée** de la prévention des déchets. Des actions de prévention au sein des établissements scolaires seront réalisées durant le PLP.

Quant aux crèches, elles constituent, pour exemple, des établissements propices pour mener des actions de promotion des couches réutilisables.

¹ Source : Enquête Emploi Réunion, Module sur les pratiques environnementales, Insee 2010 ; Enquête auprès des ménages, Insee 2009

• **Les établissements scolaires**

	Ecoles élémentaires et Primaires	Collège	Lycées
Le Tampon	31	5	3
Saint-Joseph	20	3	4
Entre-Deux	4	1	0
Saint-Philippe	4	1	0
Total	59	10	7

Tableau 12 : Nombre d'établissements scolaires sur le territoire de la CA Sud

* Hors écoles maternelles

Sur les 76 établissements scolaires du territoire de la CA Sud, 4 sont engagés dans le label **éco-école** (Voir Annexe 5).



Le label éco-école est un label décerné aux écoles, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les enseignements. Les élèves, les enseignants la direction et les personnels travaillent successivement sur des thèmes prioritaires parmi lesquels le thème des déchets. Ces 4 établissements doivent être intégrés au PLP notamment pour la mise en place du compostage autonome et lombricompostage. Ces éco-écoles pourront être des relais, des espaces de démonstration pour inciter les autres établissements à s'engager dans une démarche de développement durable.

• **Les crèches**

Tampon	Saint-Joseph	Entre-Deux	Saint-Philippe
5	4	1	0

Tableau 13 : Nombre de crèches sur le territoire de la CA Sud

La population de la CA Sud est en moyenne beaucoup plus jeune qu'en métropole. La jeunesse de la population a des effets sur la production de déchets notamment par l'importance du gisement de couches dans les OMR.

Le gisement annuel moyen de couches jetables sur le territoire de la CA Sud est de **1971 tonnes**. (Voir Annexe 6)

Deux types d'actions complémentaires et liées sont à envisager :

- faciliter et promouvoir la démarche domestique auprès des administrés
- proposer la démarche dans des structures collectives comme les crèches

Les crèches sont des partenaires essentiels pour promouvoir l'utilisation des couches réutilisables. Au vu du gisement de couches sur le territoire une telle action est indispensable au PLP. L'action doit être lancée en priorité avec les micro crèches (pas plus de 10 enfants) du territoire puisque la gestion est facilitée au sein de ces petits établissements. La création d'une micro crèche est prévue à Saint-Philippe au sein d'une nouvelle résidence d'habitats sociaux.



Une action de promotion des couches réutilisables est indispensable au PLP de la CA Sud d'autant plus qu'aucune crèche du territoire ne propose de couches réutilisables.

SYNTHESE- TERRITOIRE DE LA CA SUD

Atouts	Handicaps
<p>- 4 ENS et de nombreux sites touristiques très fréquentés propices à des actions de prévention</p> <p>- Un parc de logement favorable au compostage (85 % maisons individuelles)</p> <p>- 4 établissements scolaires engagés dans le label éco-école</p>	<p>- Tourisme de passage – Personnes ne résidant pas sur le territoire</p> <p>- Un niveau de vie faible : mettre l'accent sur l'aspect financier</p> <p>- Pas encore de redevance spéciale sur le territoire</p> <p>- Prépondérance d'épiceries et supérettes avec distribution de sacs plastiques</p> <p>- Un gisement élevé de couches dans les OMR (population jeune)</p>

Pistes d'actions

- *Pique-niques pauvres en déchets au sein des ENS du territoire en partenariat avec le GCEIP*

- *Promotion des couches réutilisables (notamment au sein des micro crèches du territoire)*

- *Action de promotion des sacs réutilisables avec les commerçants*

- *Poursuivre les actions de prévention en partenariat avec les boulangeries*

- *Caddie maxi mini déchets au sein des GMS avec aspect financier primordial*

- *Compostage, jardinage au naturel, lombricompostage, réduction de la quantité de papier consommé avec les éco écoles du territoire*

- *Sensibilisation des parents/professeurs à la prévention , liste mini déchets de courses pour la rentrée*

Chapitre II. Les gisements de déchets

II.1. Les compétences de la CA Sud en matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement

Le service public de collecte et de valorisation des déchets ménagers est géré par la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. Cette direction a en charge diverses compétences :

COMPETENCES OPTIONNELLES

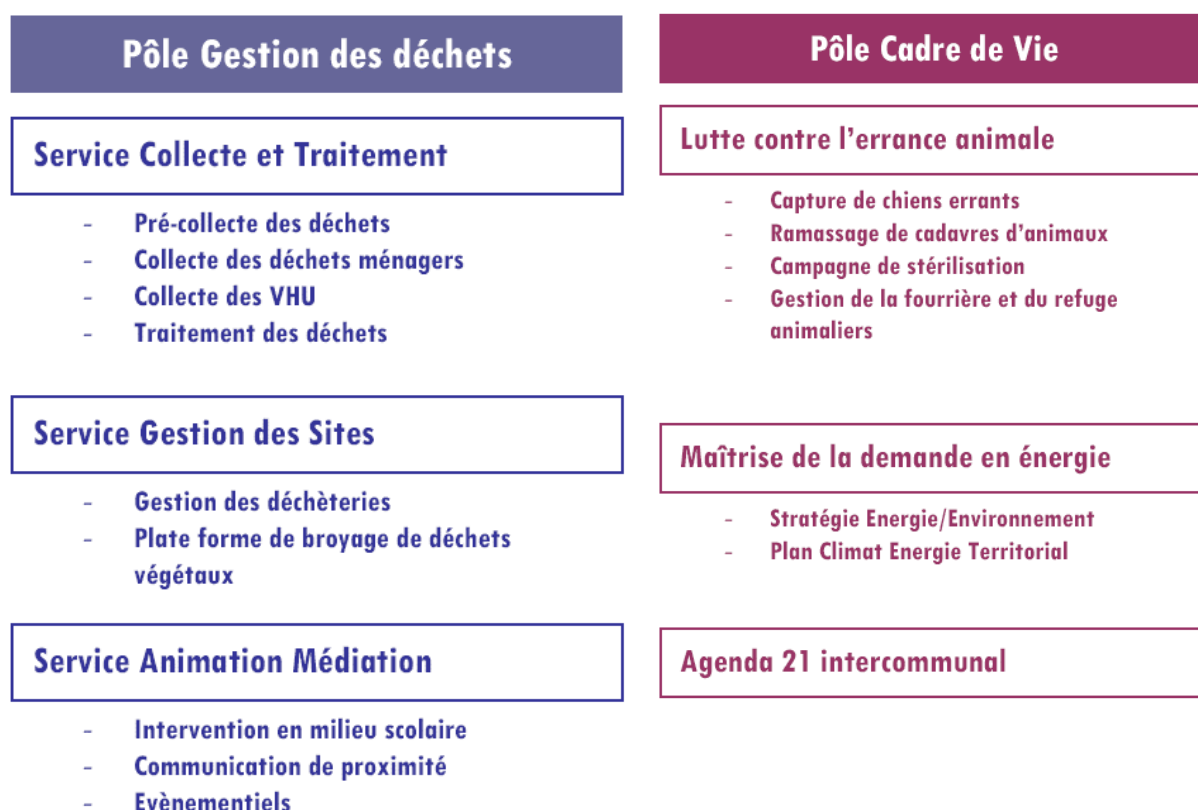
► **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPETENCES FACULTATIVES

► Construction et gestion de fourrières animales avec intégration des opérations de capture et de la lutte contre l'errance des animaux, notamment domestiques

- Enlèvement de cadavres d'animaux sur les voies communales
- Elaboration d'un agenda 21 local communautaire.

Cette direction qui compte une centaine d'agents s'organise comme suit :



II.2. L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CA Sud

La collecte des déchets ménagers et assimilés est organisée suivant deux modes : en porte à porte et par apport volontaire en déchèterie ou en point d'apport volontaire pour certains types de déchets.

Type de déchets	Type de collecte	Fréquence
Ordures ménagères	Porte à porte	2 fois par semaine
Emballages recyclables	Porte à porte	1 fois par semaine*
Encombrants	Porte à porte et apport volontaire en déchèterie	1 fois par mois
Déchets végétaux	Porte à porte et apport volontaire en déchèterie	1 fois tous les 15 jours en déchèterie
Verre	Apport volontaire	Bornes à verre / Déchèterie

*Depuis le 1er janvier 2010

Tableau 14 : Organisation du service de collecte de déchets ménagers

II.3. Les déchets collectés : les chiffres clés depuis 2008

II.3.1. Synoptique des déchets collectés

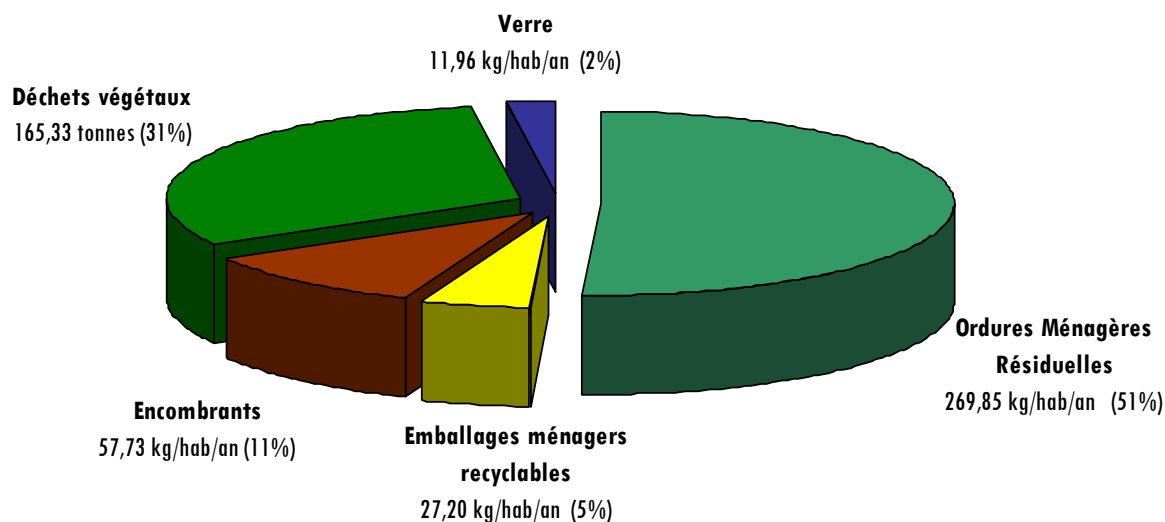
Il s'agit dans ce paragraphe, d'identifier depuis l'année 2008, les évolutions en matière de production de déchets et de repérer les gisements **les plus fortement produits** sur le territoire de la CA Sud, ou ayant évolué le plus fortement et de se situer par rapport à la production départementale de déchets.

63 689 tonnes de déchets ont été produits par les administrés sur le territoire de la CA Sud en 2010 (OMR, EMR, Encombrants, déchets végétaux et verre).

Déchets collectés	2008	2009	Evolution	2010	Evolution
OMR	31 475 t	31 496 t	0,06 %	32 302 t	2,55%
EMR	3 180 t	3 330 t	4,76 %	3 255 t	-2,25 %
Encombrants	6 542 t	6 573 t	0,47 %	6 910 t	5,12 %
DV	14 726 t	16 917 t	14,87 %	19 790 t	16,98 %
Verre	1 437 t	1 389 t	-3,34 %	1 432 t	3,09 %
Total	57 360 t	59 705 t	4,08 %	63 689 t	6,67 %

Tableau 13 : Quantités et évolution des déchets collectés sur la CA Sud

La détermination de l'évolution des tonnages des déchets depuis 2008 révèle une tendance générale à l'augmentation de tous les flux considérés, surtout des déchets végétaux et des encombrants.



Graphique 8 : Représentativité de la part relative de chaque type de déchets produits par un habitant de la CA Sud en 2010

II.3.2. Les déchets assimilés aux déchets ménagers

Le chef d'entreprise est seul responsable de l'élimination de ses déchets, toutefois selon les quantités produites, ces derniers sont souvent pris en charge par la collectivité et assimilés à des déchets des ménages. Ainsi, lorsqu'une collectivité choisit (car elle n'en a pas l'obligation) de collecter certaines activités économiques, le coût de ce service n'est pas en adéquation avec le service rendu et peut-être en partie assumé par le contribuable. En effet, le financement de l'élimination de ces déchets est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, rarement en adéquation avec le volume de déchets produits.

C'est le cas de la CA Sud qui collecte certaines activités professionnelles sur son territoire (artisans, commerçants, écoles, collèges, lycées, services publics).

La campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères menée en 2008 a permis d'identifier que **22 % du tonnage global des ordures ménagères résiduelles proviennent des activités économiques** (source ADEME 2009). Cela représenterait donc environ **7 106 tonnes** sur les tonnages collectés en 2010 sur le territoire de la CA Sud.

La loi du 13 juillet 1992 impose la mise en place de la Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels ayant recours aux services de la collectivité pour la collecte et le

traitement de leurs déchets. La RS est donc une obligation légale qui assure une meilleure répartition des coûts de traitement des déchets entre les différents producteurs.


La tarification de la RS s'effectue au volume du bac mis à disposition et selon le type de déchets. Elle est donc un fort levier incitatif à la réduction des déchets, elle incite et motive les professionnels à réaliser des actions en faveur de la réduction des déchets.

La CA Sud a pris du retard dans ce domaine. Afin d'instaurer la RS sur son territoire, une étude a été lancée en 2010, elle a pour objectif de mettre en place cette redevance.

Ces acteurs du territoire doivent impérativement être touchés par des actions du PLP de la CA Sud.

II.3.3. Les emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers sont collectés en porte à porte, ils sont acheminés jusqu'au centre de tri, puis exportés vers la zone Océan Indien.



	2008	2009	2010
Tonnages collectés	3 180 t	3 330 t	3 255 t
Production par habitant/ an	26,57 kg	27,82 kg	27,20 kg

Tableau 15 : Evolution de la production d'EMR depuis 2008

(* hors apport des particuliers en déchèterie)

On peut noter une faible diminution du gisement des EMR entre 2009 et 2010 (-2,2 %).

Le gisement d'EMR des particuliers en déchèterie n'est pas pris en compte dans le tableau d'évolution ci-dessus. En 2010, **966,77** tonnes de recyclables secs et métaux ont été déposés en déchèterie par les particuliers ce qui représente **5,5 kg/hab** pour les recyclables secs et **2,5 kg/hab** pour les métaux.

Production moyenne nationale (2007)	46 kg / hab / an
Production moyenne départementale (2010)	26 kg / hab / an

La production moyenne par habitant sur le territoire de la CA Sud est légèrement supérieure à la moyenne départementale mais très nettement inférieure à la moyenne nationale. Il existe donc un large potentiel d'amélioration (19 kg) avant d'atteindre le ratio national.

Types de déchets	Représentativité	Poids
Emballages cartons	25 %	6,8 kg
Revue / Journaux	13,31 %	3,5 kg
INS	16,03 %	4,3 kg
Plastiques	12,3 %	3,3 kg
Sacs de caisse	0,10 %	0,2 kg
Acier / Aluminium	3,51 %	0,90 kg
Verre	0,12 %	0,3 kg
Refus	29,63 %	7,9 kg
Total	100 %	27,20 kg

Source : Rapport du centre de tri 2010, caractérisation de la collecte sélective

Tableau 16 : Composition des emballages ménagers recyclables de la CA Sud

Trois types de déchets sont fortement produits par les habitants de la CA Sud lors de la collecte sélective : **les emballages cartons, les revues et journaux et les imprimés non sollicités (INS)**. Les refus concernent encore près de 30% du bac, un effort doit être mené sur le tri de ces refus.

A) Zoom sur le gisement d'INS

L'action permettant de faire diminuer le gisement d'INS sur un territoire est l'autocollant stop pub à apposer sur sa boîte aux lettres (BAL).

D'après l'enquête téléphonique sur les habitudes liées à la gestion et à la prévention des déchets des habitants de la CA Sud réalisée en avril 2011, la connaissance de cet autocollant est remarquable sur le territoire de la CA Sud (plus de $\frac{3}{4}$ des interrogés le connaissent).

Toutefois, le taux d'équipement des BAL du territoire de la CA Sud est beaucoup plus faible : **9,7 %** des personnes ayant déclaré connaître l'autocollant stop pub l'ont apposé. Ce taux d'équipement est par ailleurs conforté par une estimation de La POSTE (≈ 6 % des foyers de la CA Sud seraient équipés Source : Mr Cadel, Responsable Développement Durable, La Poste)

Le gisement D'INS sur le territoire de la CA Sud en 2011 est de **1 559 tonnes** (Voir Annexe 7).




Les personnes ayant déclaré ne pas connaître l'autocollant stop pub sont plutôt nombreuses à souhaiter l'utiliser : **26,4 %**.

Si on estime que 9,7 des foyers de la CA sud sont déjà équipés d'un autocollant stop pub, **90,3 % ne le seraient pas**. Parmi ces foyers non équipés, 26.4 % seraient potentiellement intéressés ce qui permet de se fixer **un objectif de 36 % en taux d'équipement des BAL de la CA Sud**.

B) Zoom sur le gisement d'eau embouteillée

Les plastiques sont également représentés dans la poubelle jaune des ménages. Un focus est réalisé sur la production de bouteilles d'eau.

	Territoire	Consommation moyenne annuelle d'eau embouteillée par habitant
	Réunion	Entre 60 et 70 litres d'eau
	France Métropolitaine	140 litres d'eau

Source : Journal de l'île du 15 janvier 2011

Tableau 17 : Comparaison de la consommation d'eau embouteillée Métropole /Réunion

La consommation des réunionnais en eau embouteillée est nettement inférieure à celle de la Métropole.

D'après l'enquête téléphonique sur les habitudes liées à la gestion et à la prévention des déchets des habitants de la CA Sud réalisée en avril 2011, à la question « **Consommez-vous l'eau du robinet ?** » près de **10 %** des répondants ont déclaré ne jamais consommer l'eau du robinet, par déduction 90% l'a consomme. L'analyse

par âge, met en évidence une plus grande consommation en bouteille pour les plus de 65 ans, en lien peut être avec des préoccupations de santé.

L'action de prévention visant à promouvoir l'eau du robinet n'est donc pas envisagée lors des premières années du PLP de la CA Sud. Néanmoins, le marché local de l'eau en bouteille a doublé ces dernières années et dispose, selon ses spécialistes, encore d'un potentiel important de développement à la Réunion.

Source : Publication Apériodique Insee-Réunion, n° 11, parution décembre 2010


Cette action pourra éventuellement être prévue en année 3 ou 4 du PLP si la consommation d'eau embouteillée a nettement augmentée et que la qualité de l'eau est propice à ce genre d'action sur les 4 communes.

Les partenaires envisagés pour ce type d'actions sont les médecins du territoire qui pourront mettre en avant la qualité de l'eau notamment auprès des personnes âgées.

Le poids d'une bouteille d'eau vide étant estimé à 30 grammes, le gisement annuel de bouteilles d'eau plastique sur le territoire de la CA Sud en 2011 est d'environ **162 tonnes**. (Voir annexe 8)

II.3.4. Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées en porte à porte sont acheminées jusqu'à l'installation de stockage de déchets non dangereux pour enfouissement.

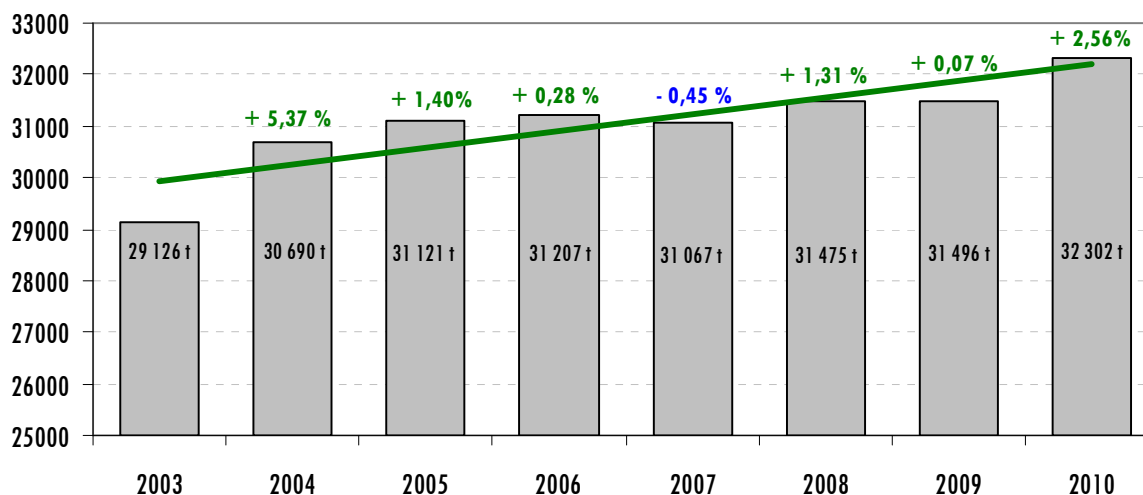


	2008	2009	2010
Tonnages collectés	31 475 t	31 496 t	32 302 t
Production par habitant/ an	262.94 kg	263,12 kg	269.85 kg

Tableau 18 : Evolution de la production d'OMR depuis 2008

La production d'OMR a faiblement augmenté de 2009 à 2010 (+ 2,5 %).

Production moyenne nationale (2007)	316 kg / hab / an
Production moyenne départementale (2010)	293 kg / hab / an



Graphique 9 : Evolution de la quantité d'OMR collectées depuis 2003

Depuis 2003, les tonnages d'OMR augmentent progressivement. En 2009 l'on peut aisément observer une stagnation de la production d'OMR (seulement + 0,07 %). Cette très faible progression peut s'expliquer par la période de crise économique donc de baisse de la consommation.

En 2010, la reprise économique entraîne à nouveau une augmentation corrélative de la quantité de déchets produits sur le territoire.

Types de déchets	%	Poids
Déchets putrescibles	27,94 %	75,40 kg
Textiles	3,67 %	9,90 kg
Textiles sanitaires	7,80 %	21,05 kg
Verre	6,98 %	18,83 kg
Papiers/Cartons	21,45 %	57,88 Kg
Plastiques	14,90 %	40,21 kg
Métaux	3,26 %	8,8 kg
DMS	0,99 %	2,67 kg
Autres	13,01 %	35,11 kg
Total	100 %	269.85 kg


Source : MODECOM 2007, caractérisation des OMR

Tableau 19 : Composition des ordures ménagères résiduelles de la CA Sud

On observe que quatre types de déchets sont majoritaires au sein des OMR : **les déchets putrescibles, le papier et les plastiques et les textiles sanitaires.**

II.3.5. Les encombrants

Les encombrants collectés en porte à porte et en déchèterie sont acheminés vers la plate forme de tri des encombrants, où ils sont triés. La part valorisable est orientée vers les filières agréées, la part non valorisable est enfouie.



	2008	2009	2010
Tonnages collectés	6 542 t	6 573 t	8 587 t
Production par habitant/ an	54,65 kg	54,91 kg	57,73 kg

Tableau 20 : Evolution de la production d'encombrants depuis 2008

Les tonnages d'encombrants collectés en PAP n'ont cessé d'augmenter depuis 2008. Entre 2009 et 2010, le gisement a augmenté de 5 %.

D'après l'enquête téléphonique sur les habitudes liées à la gestion et à la prévention des déchets des habitants de la CA Sud réalisée en avril 2011, à la question « **que faites vous de vos vieux mobiliers, appareils électroménagers et objets de décoration ?** » la réponse majoritaire (68 %) montre que ces équipements sont jetés (à la poubelle, durant la collecte des encombrants en PAP ou en déchèterie).

Parmi les personnes ayant répondu « jeter leurs équipements », 10 % d'entre elles ne font pas de dons en raison du manque d'informations (ne sait où et à qui donner). Ce chiffre est encore plus important s'agissant des textiles (36 %).


Au regard de ces chiffres, la CA Sud a réalisé en interne une étude de faisabilité pour la mise en place d'une recyclerie. Ce type de structure semble tout à fait propice pour le territoire de la CA Sud qui ne dispose à ce jour d'aucune structure de réemploi.

A défaut d'une recyclerie, un simple recensement des associations récupérant les textiles et équipements est nécessaire. Il permettrait de remédier au défaut d'information des administrés. L'édition d'un guide, qui serait distribué aux administrés est une action possible du PLP.

La tenue de stands des réparateurs du territoire lors de divers fêtes et événementiels est une autre action envisageable. Les réparateurs pourraient proposer des devis gratuits pour inciter les administrés à utiliser ce genre de services.

II.3.6. Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés en porte et en déchèterie. Ils sont acheminés vers la plate forme de broyage de déchets végétaux de la CA Sud située à la Plaine des Cafres au Tampon. Ils y subissent après tri manuel, un traitement mécanique de broyage.



	2008	2009	2010
Tonnages collectés	14 726 t	16 917 t	19 790 t
Production par habitant/ an	132,02 kg	141,33 kg	165,33 kg


Tableau 21 : Evolution de la production de déchets verts depuis 2008

Près de 20 000 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2010. La comparaison avec les années précédentes montre une augmentation constante de la production de ces déchets (+ 17 % entre 2009 et 2010). De plus, les ratios obtenus sur la CA Sud de déchets verts (165,33 kg/hab/an) sont beaucoup plus élevés que les ratios nationaux (68 kg/hab/an. Source Les déchets chiffres clés Edition 2009, ADEME).

L'action visant à réduire les tonnages de déchets végétaux est la promotion du compostage domestique et du jardinage au naturel .

II.3.7. Le verre

Le verre est collecté en apport volontaire via les bornes d'apport volontaire (BAV) réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal. En 2010, elles étaient au nombre 245 BAV (ration 1/489 habitants).



	2008	2009	2010
Tonnages collectés	1 437 t	1 389 t	1 432.2 t
Production par habitant/ an	12 kg	11,60 kg	11,96 kg

Tableau 22 : Evolution de la production de verre depuis 2008

La production de verre sur le territoire de la CA Sud a très faiblement augmenté de 2009 à 2010. Il est nécessaire de préciser qu'une partie du gisement est capté et réutilisé par la pratique de la consigne.

II.3.8. Le compostage domestique


Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CA Sud accompagne les ménages par l'acquisition et la mise en place de composteurs individuels depuis 1999. Ces composteurs sont mis à la disposition des administrés qui en font la demande gratuitement. Le premier marché de composteurs était un marché de composteurs en plastique. A partir de l'année 2008, les composteurs distribués sont des composteurs en bois.

Une fois le composteur livré par le prestataire chez l'administré **aucune procédure de suivi** n'est proposée actuellement par la CA Sud.

	99/2000	2001	2002	2003	2008	2009	2010	Total
Tampon	408	1 581	705	114	1 148	707	790	5 453
St-Joseph	191	512	1 058	446	442	265	315	3 229
Entre-deux	55	250	303	26	80	56	92	862
St-Philippe	-	-	-	-	-	-	290	290
Total	654	2 343	2 066	586	1 670	1 028	1 487	9 834

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, CA Sud 2010

Tableau 23 : Nombre de composteurs individuels distribués par commune depuis 1999

	Maisons individuelles	Dotation par commune	Taux d'équipement par commune
Tampon	23 815	5 453	22,8 %
Saint-Joseph	11 960	3 229	27, %
Entre-Deux	2 289	862	37,6 %
Saint-Philippe	1 777	290	16,3 %
Total	39 841	9 834	24,6 %

Source : Insee

Tableau 24 : Taux d'équipement de composteurs en habitat individuel par commune

Le taux d'équipement de composteurs en habitat individuel sur le territoire de la CA Sud est de **24.6 %** ce qui est un chiffre plutôt encourageant pour le commencement d'un programme local de prévention des déchets.

Toutefois, ce chiffre ne représente pas le taux d'équipement réel. En effet, le calcul du taux d'équipement « dotation » par le nombre de maisons individuelles donne uniquement une estimation puisque toutes les maisons individuelles ne sont pas forcément équipées d'un jardin.

De plus, ce taux d'équipement ne reflète pas le taux d'utilisation réel des composteurs distribués, certains administrés cessant de faire du compost par manque de temps, de conseils ou tout simplement par abandon. Aucune procédure ne permet de savoir si les composteurs livrés sont bien utilisés.

De ce fait, une enquête sur les pratiques en matière de compostage domestique a débuté en porte à porte en mai 2011. Les résultats permettront d'engager une réflexion sur les améliorations à apporter.

Une phase test a été lancée sur un échantillonnage de 50 habitants de la commune du Tampon. L'enquête a été étendue à la commune de l'Entre-Deux dans le but d'obtenir un échantillonnage plus représentatif. L'enquête a montré que 13 % des administrés ayant été dotés d'un composteur ne l'utilisent plus. ([Voir Annexe 9](#)).

La commune de Saint-Philippe est la moins équipée en raison de son entrée tardive à la CA Sud en 2010. Le PLP doit tenir compte de cette spécificité puisque le territoire de ladite commune, à dominance rurale se prête particulièrement à la pratique du compostage.

Communes	Tampon	Entre-Deux	St-Joseph	St-Philippe	Total
Nombre d'établissements	39	5	27	5	76
Dotation	11	1	5	4	21
Taux d'équipement	28 %	20 %	18 %	80 %	27 %

Tableau 25 : Taux d'équipement de composteur des établissements scolaires par commune

27 % des établissements scolaires du territoire de la CA Sud sont équipés d'un composteur

Les établissements scolaires de la commune de Saint-Philippe sont les plus équipés puisque les 4 écoles sont dotées d'un composteur, seul le collège manque à la liste.

La commune de Saint-Joseph est la plus faiblement dotée avec seulement 18 % des établissements équipés.

Types d'établissements	Ecoles	Collèges	Lycées
Nombre d'établissements	59	10	7
Dotation	14	5	2
Taux d'équipement	23 %	50 %	28 %

Tableau 26 : Taux d'équipement en composteurs par type d'établissement

2 lycées sur 7 et 5 collèges sur 10 sont équipés de composteur, il est tout à fait envisageable d'équiper 100 % des lycées et collèges du territoire.

Types	Associations	Jardins collectifs	Immeubles	Autres
Dotation	7	2	9	6

Tableau 27 : Dotation en composteurs autre qu'administrés

7 associations ont été dotées de composteurs (Maison pour Tous, Fondation Père Favron notamment) ainsi que deux jardins collectifs du Tampon.

7 immeubles du Tampon ont été dotés de composteurs ainsi que 2 à l'Entre-Deux ce qui est un chiffre encourageant en l'absence d'une campagne de communication sur le compostage en pied d'immeuble.

2 jardins collectifs au Tampon ont été dotés d'une trentaine de composteurs, le jardin collectif de Bras-Creux et le jardin collectif de la Chatoire.

Un projet d'habitat groupé écologique va voir le jour au sein de la commune de Saint-Philippe. Il s'agit d'un partenariat entre l'association Abicoop, un particulier et la mairie. Une partie jardin et maraîchage sont prévus, la mise en œuvre du compostage de quartier ainsi que du jardinage au naturel se prêtent particulièrement au projet.

Enfin, 6 autres établissements tels qu'un restaurant, l'office de tourisme de l'Entre-Deux ou encore un hôtel sont dotés de composteurs.

Certaines dotations datent de 2008, rien ne permet de dire aujourd'hui si ces composteurs sont toujours utilisés.

Il est indispensable de proposer un suivi aux administrés pour qu'ils parviennent à

obtenir du compost, qu'ils s'approprient le geste et l'intègrent réellement dans leur quotidien.

II.3.9. Les déchets collectés en déchèteries

Les habitants de la CA Sud disposent de 3 déchèteries sur leur territoire :

- La déchèterie de Terrain-Fleury au Tampon,
- La déchèterie de Trois-Mares au Tampon,
- La déchèterie de la Plaine des Grègues à Saint-Joseph.

Plusieurs types de déchets sont pris en charge :

- les déchets encombrants,
- les déchets végétaux,
- les déchets métalliques,
- les gravats,
- les recyclables secs (cartons, verre, plastiques),
- les huiles de vidange (10 L /jour),
- les DEEE,
- les lampes et piles usagées.

Les déchets collectés dans les déchèteries ne sont pas pris en compte dans les objectifs de réduction du PLP. Toutefois, l'étude de ce gisement est incontournable pour avoir un état des lieux complet des déchets sur le territoire.



	2010	
	En tonnes	En Kg/hab/an
Déchets végétaux	2 384 t	20 kg/hab
Encombrants	1 767 t	14 kg/hab
recyclables	665 t	5,5 kg/hab
Gravats	394 t	3,3 kg/hab
Métaux	301 t	2,5 kg/hab
Total	5 511 t	45,3 kg/hab

Tableau 28 : Apport en déchèterie des particuliers en 2010

Une part importante du tonnage d'encombrants déposés par les administrés en déchèterie pourrait être réemployée et ainsi détournée de l'enfouissement. Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire de la CA Sud est actuellement en cours.

Selon le réseau des Ressourceries, la fraction réemployable des bennes de déchèterie est estimée à 2 kg/visite.

2010	Janv	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total en Tonnes
PAM / t	5,06	6,56	8,62	5,01	5,54	5,15	7,44	8,95	7,07	6,43	5,69	8,07	79,61
Ecran / t	4,33	5,68	7,39	3,53	5,51	5,57	7,15	7,08	6,86	6,89	5,52	9,58	75,09
GEMF / t	3,80	6,62	9,21	5,09	5,24	5,54	6,24	9,52	7,54	7,59	5,85	8,84	81,092
GEMHF / t	6,26	10,70	17,69	12,23	10,46	11,81	17,39	17,14	15,01	14,19	12,59	14,39	159,87
Total / t	19,45	29,57	42,91	25,86	26,75	28,08	38,23	42,7	36,48	35,11	29,65	40,88	395,66

Tableau 29 : Tonnage DEEE 2010

Initialement collectés dans les encombrants, les DEEE sont aujourd’hui collectés séparément et valorisés par la société RVE (Réunion Valorisation environnement) tant en porte à porte qu’en déchèterie.

Le tonnage a augmenté de **145,952** tonnes de l’année 2009 à 2010 soit une augmentation de 63 %. Cette forte croissance est liée à un taux d’équipement de plus en plus élevé et à l’obsolescence due à l’évolution très rapide des performances technologiques.

Les DEEE relèvent de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). La filière DEEE est la quatrième filière REP mises en place à la Réunion après ATBR (batteries au plomb), AVPUR (pneumatiques) et COREPILE (piles et accumulateurs).

La mise en place d’une filière de collecte et de recyclage spécifique aux DEEE fait suite à une directive européenne : selon le décret 2005-829 du 20 juillet 2005, ces Equipements Electriques et Electroniques en fin de vie ne sont plus considérés comme des déchets ultimes et doivent être valorisés.

II.4. Etat des lieux de la production de déchets de la CA Sud

II.4.1 Sites de la CA Sud

La CA Sud est composée de plusieurs sites et locaux. Elle occupe 10 sites : 5 sites administratifs (bureaux) et 5 sites techniques

Sites administratifs	Sites techniques
Le siège de la CA Sud	Plate forme de Broyage Plaine des Cafres
La DECV du Tampon	Déchèterie de Saint-Joseph
La DECV de Saint-Joseph	Déchèterie de Terrain-Fleury
Bâtiment 1 rue G. Ailleret	Déchèterie de Trois-Mares
Bâtiment 2 Trois-Mares	Le refuge animalier

Tableau 30 : Les différents locaux de la CA Sud

II.4.2. Les déchets produits

Les agents de la CA Sud produisent plusieurs types de déchets :

- du papier en grande quantité,
- des déchets liés à la restauration sur place des agents,
(restes de repas ; essuie-tout ; barquettes ; bouteilles, marcs de café)
- des DEEE,
(ordinateurs cassés ou obsolètes ; cartouches d'encre des imprimantes)
- des déchets de jardin (essentiellement tontes de gazon),
- des emballages de produits ménagers.

SYNTHESE- LES GISEMENTS DE DECHETS

Atouts	Handicaps
<p>-Faible gisement de bouteilles d'eau par rapport à la Métropole</p> <p>-Un taux d'équipement en composteurs relativement élevé pour un début de PLP (24,6 %)</p> <p>- Agenda 21</p>	<p>- Les gisements d'encombrants et DV en constante augmentation</p> <p>- Pas de suivi du compostage domestique</p>

Pistes d'actions

- *Compostage de quartier au sein du projet Abicoop à Saint-Philippe*
- *Priorité aux actions visant à réduire la quantité de papier consommée en interne*
- *Sensibilisation des agents : visite du centre d'enfouissement*
- *Prévention qualitative : intégrer des critères environnementaux dans le marché de produits ménagers de la CA Sud (produits biologiques)*
- *Guide des associations à l'usage des administrés (réemploi)*

Chapitre III. Etat des lieux de la prévention sur le territoire de la CA Sud depuis 2007

Ce chapitre vise à dépeindre la situation actuelle de la prévention des déchets sur le territoire de la CA Sud. Quelles sont les actions de prévention des déchets déjà menées par la CA Sud et les actions portées par d'autres acteurs ?

III.1. Les actions portées par la CA Sud

Le service directement concerné par la prévention des déchets au sein de la Direction de l'Environnement / Pôle Gestion des déchets est le service Animation/Médiation

Effectifs des services Animation et Prévention-médiation	
Médiateurs	Animateurs
20 agents dont : 9 au Tampon 5 à L'entre-Deux 4 à Saint-Joseph 2 à Saint-Philippe	5 agents intervenant au sein des 4 communes

Tableau 31 : Effectif du service Animation/Médiation

Les 5 **animateurs éco-citoyens** de la CA Sud ont pour mission de sensibiliser le public au respect de l'environnement en général, plus précisément au tri sélectif et à la réduction des déchets. Le corps de leur intervention est basé sur la sensibilisation au tri sélectif mais un message sur la prévention des déchets a toujours été véhiculé dès l'origine par le biais de panneaux indiquant les gestes permettant de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits au quotidien.

Cette sensibilisation n'est pas anodine et participe progressivement à l'assimilation du concept de prévention des déchets par les citoyens, concept encore plus mal connu que le tri.

Quant aux **médiateurs de l'environnement (ambassadeurs du tri)**, ils ont pour mission principale la sensibilisation de la population à la problématique du tri des déchets. Ils interviennent majoritairement en dans la communication de proximité en porte à porte.

III.1.1. Les types d'action et les objectifs de prévention poursuivis

L'ADEME classe les différentes actions de prévention possibles en 6 thématiques :

1. **P**romotion des achats moins générateurs de déchets
2. **A**ctions d'évitement de la production de déchets (Réparation/Autres actions d'évitement)
3. **A**ctions emblématiques nationales
4. **P**révention des déchets des collectivités
5. **A**ctions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative
6. **A**ctions globales et transversales ([Voir Annexe 10](#))

Le PLP de la CA Sud devra obligatoirement contenir au moins une action parmi les six thématiques ci-dessus.

La plupart des interventions des animateurs sont des interventions d'animations diverses comme des stands et des expositions au sein des fêtes locales. La tenue d'un stand prévention des déchets lors d'un salon, lors d'une fête est considérée comme une action globale et transversale de prévention des déchets selon la classification de l'ADEME mentionnée ci-dessus .

Par ailleurs, depuis 2008, les animateurs participent chaque année à de nombreux événementiels.

Événementiels	Période	Descriptif de l'événementiel	Descriptif de l'action des animateurs	Type d'action de prévention
Ekomarathon	<i>Avril</i>	Marathon sportif, solidaire et durable. Les coureurs se côtoient sur le circuit et au sein d'un ecovillage, lieu de sensibilisation de chacun aux enjeux du développement durable Lieu : Le Tampon	- Sensibilisation du public au tri sélectif et à la prévention des déchets	L'organisation d'un stand lors d'une fête, d'un salon est considérée comme une action globale et transversale de prévention des déchets par l'ADEME (Voir Annexe 10)
Fête du choca	<i>Juillet</i>	Manifestation pour promouvoir l'artisanat du choca (plante) et de recettes de cuisine à base de choca Lieu : Entre-Deux	- Stand sur le compostage domestique*	
Fête du vacoa	<i>Août</i>	Au-delà de l'aspect fête foraine, cette fête valorise la multitude de produits issus de l'artisanat d'art à base de vacoa (plante) Lieu : Saint-Philippe	-Stand d'information sur les gestes de prévention des déchets	
Fête de la mer	<i>Septembre</i>	Manifestation dédiée à la mer et ses traditions (pêche côtière/pêche à la gaulette) Lieu : Saint-Philippe		
Florilèges	<i>Octobre</i>	Fête commerciale, fête foraine et présentation des horticulteurs locaux Lieu : Tampon	-stand sur le compostage domestique -stand d'information sur les gestes de prévention des déchets -atelier de création d'objets à base de déchets (briques de jus ; cartons) sensibilisation au réemploi	L'organisation d'un stand lors d'une fête, d'un salon est considérée comme une action globale et transversale de prévention des déchets par l'ADEME
Safran en fête	<i>Novembre</i>	Au-delà de l'aspect fête foraine, cette fête valorise le safran (épice) Lieu : Saint-Joseph	-stand sur le compostage domestique -stand d'information sur les gestes de prévention des déchets	

de Prévention des Déchets –

Diagnostic du territoire

Juillet 2011

Événementiels	Période	Descriptif de l'événementiel	Descriptif de l'action des animateurs	Type d'action de prévention
La SDD	Avril	<p>Semaine nationale qui invite tous les acteurs à promouvoir les principes du développement durable</p> <p>Lieu : les 4 communes membres</p>	<p>Participation de la CA Sud depuis 2008</p> <p><u>SDD 2011</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un éco-village avec divers partenaires oeuvrant sur la thématique du développement durable. -Atelier sur le compostage domestique -Exposition sur la prévention des déchets 	<p>La participation à la SDD et à la SERD est considérée comme une action globale et transversale de prévention des déchets par l'ADEME</p>
La SERD	Novembre	<p>L'objectif de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée</p> <p>Lieu : les 4 communes membres</p>	<p>Participation de la CA Sud depuis 2008</p> <p><u>SERD 2010</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Atelier de percussion avec des matériaux de récupération -Action organisée en partenariat avec 28 boulangeries du territoire : fourniture d'un sac à pain réutilisable 	

NB : La tenue d'un stand sur le compostage domestique consiste en l'animation d'un **atelier de compostage** (présentation du composteur et des différentes étapes du compostage). Le but est de susciter l'intérêt de l'administré afin qu'il commande un composteur pour son domicile.

✘ En matière de compostage domestique ...

L'ADEME distingue plusieurs types d'actions relatives au compostage :

- le compostage domestique,
- le compostage en pied d'immeuble,
- le compostage autonome en établissement scolaire.

S'agissant du compostage autonome, 21 établissements scolaires de la CA Sud sont dotés actuellement d'un composteur soit un taux d'équipement de 27 %. Pour l'instant aucune procédure de suivi n'a été mise en place.

Certains sites de la CA Sud disposant d'un espace vert assez grand (Voir Chapitre IV A) sont également dotés de composteurs.

S'agissant de la prévention des déchets des collectivités, l'ADEME distingue deux types d'actions :

- les actions internes à la collectivité
- les actions à destination de ses communes membres.

✘ En matière d'actions internes à la collectivité ...

Deux actions visant à réduire les quantités de déchets produits en interne ont été réalisées en 2010 dans le cadre de l'Agenda 21 interne de la CA Sud :

- *L'utilisation de brocs d'eau en séance du conseil communautaire*

Dans le cadre de l'Agenda 21 des services de la CA Sud, un programme d'actions environnemental a été proposé puis validé par la Direction Générale des Services. L'une des actions figurant dans ce programme est l'utilisation de brocs d'eau lors du conseil des maires et du conseil communautaire qui ont lieu mensuellement à la CA Sud. En effet, à chacune de ces réunions des bouteilles d'eau plastiques étaient distribuées à chaque agent ou élu.

Type de réunion	Nombre de personnes
Conseil Communautaire	44
Conseil des maires	15

Tableau 32 : Effectif des élus en conseil des maires et conseil communautaire

En considérant la tenue de 10 conseils communautaires et conseils des maires minimum par an cette action permet l'évitement d'environ **590** bouteilles plastiques par an.

- *L'utilisation d'essuie-mains textile*

Toujours dans le cadre de l'Agenda 21 interne des services de la CA Sud, il a été décidé l'installation d'essuie-mains textile dans les salles d'eau des sites de la CA Sud afin de cesser la production journalière d'essuie-tout qui finit dans la poubelle verte.

5 sites de la CA Sud ont été dotés de tels appareils : le Siège, la DECV du Tampon et de Saint-Joseph et les bâtiments situés rue du Général Ailleret et de Trois-Mares. La quantité des déchets évités grâce à cette action n'a pas encore été estimée à ce jour.

✦ **En matière d'actions à destination de ses communes membres**

Les animateurs interviennent toute l'année au sein des établissements scolaires qui en font la demande. Le corps de leur intervention est basé sur le tri sélectif mais les gestes de prévention des déchets sont abordés notamment à l'aide de panneaux.

	Ecoles primaires	Collèges	Lycées	Total
Nombre d'établissement touchés	53	7	3	63
Nombre total d'établissements	59	10	7	76
Taux de sensibilisation	89 %	70 %	42 %	82 %

Tableau 33 : Taux de sensibilisation dans les établissements scolaires depuis 2007

Les lycées sont les établissements les moins sensibilisés alors que le public s'y prête particulièrement. En effet, l'enseignement des thématiques liées au développement durable devient incontournable dans les lycées.

Pour exemple, il existe une option développement durable au sein du lycée Boisjoly Potier au Tampon. Les classes ayant choisie cette option pourraient être des relais pour passer le message de la prévention des déchets auprès des autres élèves, pour monter des projets pédagogiques ou encore servir de « classe témoin » pour des actions de réduction des déchets.

III.1.2. Les acteurs de l'action

Ce sont principalement les animateurs qui interviennent en matière de prévention des déchets, que cela soit lors d'événementiels ou au sein des établissements scolaires du territoire.

Cependant, les médiateurs ont été récemment associés à une action liée à la prévention des déchets, une enquête a été réalisée auprès des administrés en PAP sur les pratiques du compostage (Voir III.8 Le compostage domestique). Le nombre d'animateurs étant restreint (5) les médiateurs devront obligatoirement être des acteurs du futur PLP de la CA Sud.

III.1.3. La portée géographique des actions

Les communes les plus concernées par les actions de prévention par ordre décroissant (hormis les événementiels qui touchent les 4 communes membres simultanément) :

- Le Tampon
- Saint-Joseph
- L'Entre-Deux
- Saint-Philippe

Il est à noter que très peu d'interventions ont eu lieu sur le territoire de la commune de Saint-Philippe en raison de son entrée récente à la CA Sud au 1^{er} janvier 2010.

III.1.4. Les cibles visées

Par ordre décroissant :

- Les établissements scolaires
- Les administrés en général (population)
- Les ménages
- Les jeunes (hors établissements scolaires)
- Les agents de la CA Sud
- Autres services publics
- Les entreprises

III.1.5. Les flux de déchets visés

Toutes les actions menées sont des actions de prévention générale, elles ne ciblent pas un flux de déchet en particulier.

III.1.6. L'agenda 21 interne

A partir du mois de mai 2010, la CA Sud s'est lancée dans la réalisation et la mise en œuvre d'un Agenda 21 interne. Un programme d'actions intégrant les 3 thématiques du développement durable (l'environnemental, le social et l'économique) a été validé par la Direction Générale.

A ce jour, seules des actions environnementales ont été mises en œuvre au sein des différents services. Hormis la relance du tri sélectif, toutes ces actions constituent des actions de prévention des déchets : l'installation d'essuie-mains textiles en remplacement d'essuie-tout jetable pour les différents sanitaires des sites, l'achat de brocs d'eau pour les diverses réunions en remplacement des bouteilles d'eau proposées auparavant.

Toutes ces actions feront partie du PLP de la CA Sud et devront être suivies.

Il faut souligner que la commune de Saint-Joseph travaille sur la mise en place d'un **agenda 21 communal** sur lequel le PLP pourra s'appuyer pour mener des actions. Il en est de même pour la commune du Tampon qui souhaite également initier la démarche.

III.1.7. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Suite à l'adoption définitive de la loi Grenelle 2 en date du 29 juin 2010, la mise en place de Plan Climat Energie territorial (PCET) est devenue obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique sur les territoires.

La CA Sud, en tant que communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants s'est engagée dans le lancement de son PCET le 27 août 2010. Un élu référent a été nommé et la CA Sud se situe actuellement dans la phase de préfiguration.

Dans le cadre de programme ambitieux, les collectivités disposent de deux leviers d'actions pour relever le défi qui leur est imposé :

- une meilleure gestion de leur patrimoine en terme d'émissions de gaz à effet de serre (bâtiments publics, véhicules, achats...)
- une vigilance accrue sur les impacts climatiques des compétences exercées sur le territoire qu'elles administrent. Un champ qui couvre notamment la gestion des déchets.

Il existe de ce fait un volet « déchet » au sein des PCET. Les déchets sont responsables

d'émission de gaz à effet de serre (transport, traitement notamment). Les actions de réduction menées durant 5 ans auront un impact positif sur les objectifs du PCET.

III.2. Les actions portées par les autres acteurs du territoire

A ce jour, une seule action prévention portée par un autre acteur a touché le territoire de la CA Sud. Il s'agit d'une opération Stop Pub initiée par le Conseil Général en 2005. Les autocollants ont été distribués massivement aux réunionnais. Selon l'avis de Mr Cadel, Responsable Développement Durable à la Poste, la communication n'a pas été efficace durant cette action et de nombreux administrés ont enlevé l'autocollant quelques jours après l'avoir apposé faute d'avoir bien compris qu'il entraînait un arrêt total d'INS dans les boîtes aux lettres.

Selon une estimation de la Poste, \approx 2500 stop pub seraient présents sur le territoire de la CA sud ce qui représente un taux d'équipement approximatif de 6 %.

Source : Mr Cadel, Responsable Développement Durable, La Poste



Chapitre IV. Enquête sur les comportements des habitants de la CA Sud liés à la prévention des déchets

Une enquête téléphonique sur les habitudes liées à la gestion et à la prévention des déchets des habitants de la CA Sud a été réalisée par le bureau d'études Abaksys en avril 2011.

Les résultats de l'enquête permettent de jauger la sensibilité des habitants de la CA Sud à la thématique de la prévention des déchets et de cibler des publics particuliers en terme d'actions et de communication .

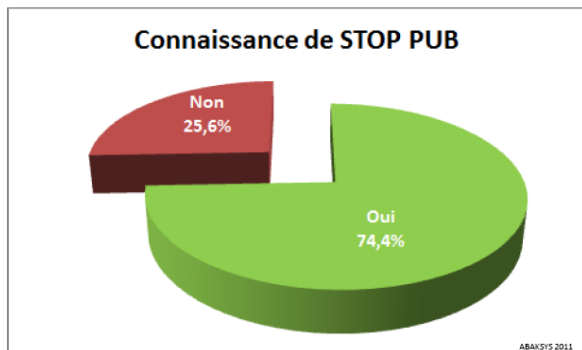
IV.1. Les résultats

Le questionnaire a été réalisé suivant les thématiques suivantes :

- Connaissance du STOP PUB
- Habitudes liées aux textiles usagés
- Habitudes liées aux équipements usagés
- Habitudes en terme d'achat
- Habitudes de consommation
- Connaissance de la prévention des déchets
- Pratiques de la prévention des déchets.

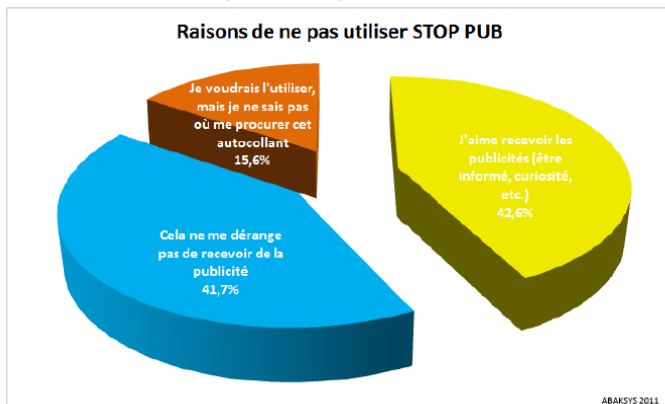
Certains résultats sont exposés ci-après, l'enquête complète est transmise en annexe ([Voir annexe 11](#)).

Connaissez-vous les autocollants ou étiquettes "STOP PUB" à apposer sur les boîtes aux lettres pour refuser la publicité ?



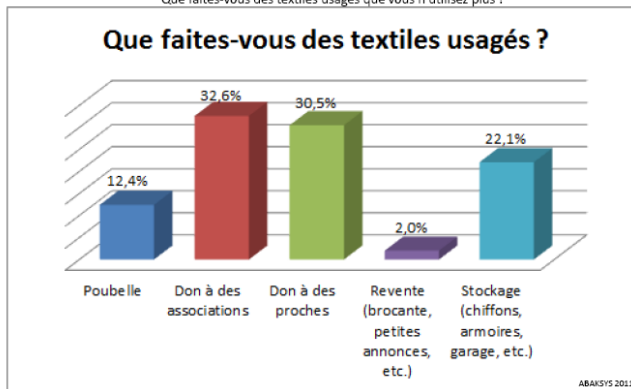
La notoriété de l'autocollant STOP PUB est remarquable : trois-quarts des interrogés le connaissent. Cette connaissance est plus large au Tampon secteur urbain (près de 80%) et plus faible à Saint-Philippe (60%).

Pourquoi n'utilisez-vous pas l'autocollant STOP PUB ?



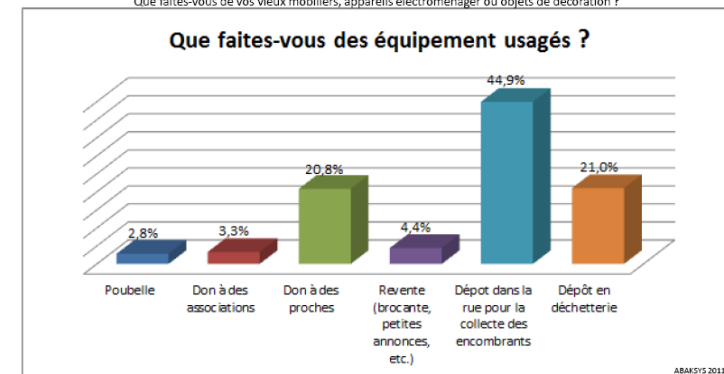
L'information délivrée par les publicités, notamment sur les promotions, est la principale justification pour ne pas utiliser l'autocollant. Environ une personne sur six souhaiterait savoir où se le procurer.

Que faites-vous des textiles usagés que vous n'utilisez plus ?



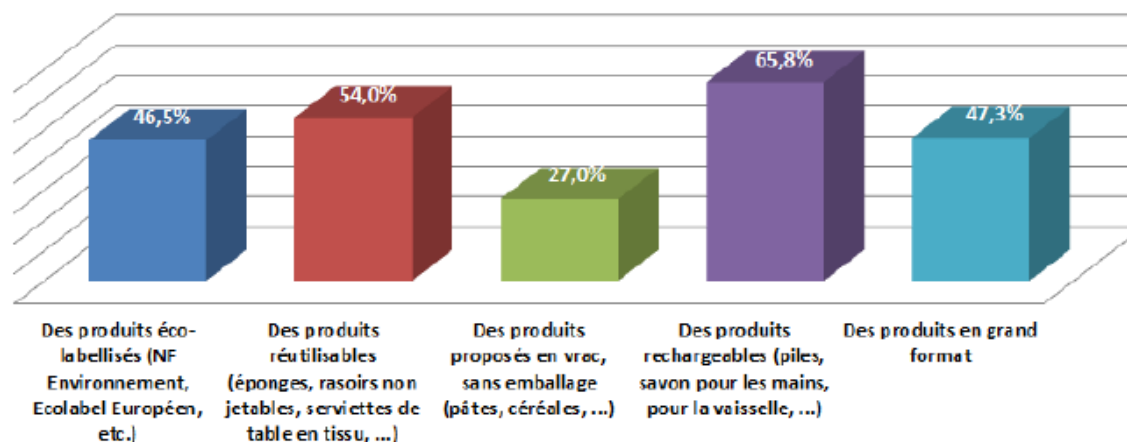
Un comportement vertueux : près des deux tiers déclarent une réutilisation (don ou revente) des textiles usagés. Un peu plus d'une personne sur dix jettent à la poubelle les vieux tissus.

Que faites-vous de vos vieux mobiliers, appareils électroménager ou objets de décoration ?



Le comportement largement majoritaire (poubelle + encombrants + déchetterie : 68,7%) est de jeter les équipements domestiques usagés.

Lorsque vous faites vos courses, achetez-vous ...



Les produits éco-responsables sont largement appréciés. Les produits rechargeables ont le plus largement pénétré les comportements d'achats. A l'opposé, les produits proposés en vrac ont plus de mal à convaincre, notamment en référence à des préoccupations liées à l'hygiène.

IV.2. Les préconisations

Au regard des résultats de l'enquête la société ABAKSYS a émis quelques préconisations :

- La proportion des personnes sensibilisées aux questions liées aux déchets et à l'environnement est élevée au sein de la population de la CA Sud. Cependant, les plus jeunes et les plus âgés demeurent en net décalage par rapport au résultat global : **un ciblage spécifique en terme de communication est préconisé en direction de ces publics.**
- La nécessité d'informer davantage les administrés sur le fait que les équipements domestiques usagés (meubles/textiles/objets divers) ne sont ni triés ni recyclés et qu'ils sont directement enfouis.
- L'intérêt économique encore plus qu'écologique doit être prioritairement visé par le PLP en raison du niveau de vie faible de la population. Il est nécessaire que le PLP de la CA Sud insiste sur le fait que les gestes de prévention sont des gestes simples (qui ne compliquent pas la vie) et peu coûteux (qui ne rendent pas la vie plus chère).

SYNTHESE- ANALYSE AFOM

Atouts – Freins – Opportunités - Menaces

L'analyse AFOM (Atouts, Freins, Opportunités, Menaces) combine l'étude des forces et des faiblesses du territoire de la CA Sud avec celle des opportunités et des menaces de son contexte.

Atouts	Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire dynamique avec d'autres politiques environnementales : PCET et Agenda 21 de Saint-Joseph, Agenda 21 interne des services de la CA Sud • Un territoire avec un réseau associatif riche • Un territoire propice aux actions liées à la matière organique (forte dominance rurale et grande majorité d'habitats individuels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan départemental de prévention des déchets inexistant • Aucun autre acteur porteur d'actions de prévention sur le territoire • Peu de subventions aux associations
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de la redevance spéciale qui pourra être un levier pour la prévention. • Un niveau de vie faible, s'appuyer essentiellement sur l'aspect financier de la prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • La crise économique a fait baisser la quantité de déchets produits en 2009 et la reprise économique risque de faire remonter les quantités de déchets malgré les actions de prévention.

Chapitre V. Identification des acteurs potentiels du PLP de la CA Sud

Les acteurs potentiels du PLP sont les acteurs susceptibles de relayer les actions d'information ou de terrain en matière de prévention au plus près des administrés, en fonction des gisements de déchets prioritaires et des cibles qui seront retenues.

V.1. Les acteurs publics

Liste non exhaustive des acteurs publics pouvant être associés au PLP de la CA Sud :

Nom	Compétences/Projets	Localisation
Mairie du Tampon	Toutes les actions intéressant leur territoire Actions éco-exemplaires	Le Tampon
Mairie St Joseph		St-Joseph
Mairie Entre-Deux		Entre-Deux
Mairie St-Philippe		Saint-Philippe
Autres EPCI	Autres PLP : CINOR, TCO, CIVIS	Sud/Nord/Ouest
Conseil Général	Actions emblématiques/ communication	Saint-Denis
Conseil Régional	Communication	Saint-Denis
CCIR	Réemploi/Réparation/Communication	Les 4 communes
CMA	Réemploi / Réparation	Saint-Paul
DIREN	Partenariats pour communication	Saint-Denis
ONF	Relais pour communication/Compostage	Saint-Denis
La Poste	Stop pub/dématérialisation	Le Tampon
Bailleurs sociaux		
SODEGIS	Compostage collectif Stop pub	Les 4 communes
SIDR		
SEMAC		
SEMADER		
Etablissements scolaires		
Ecole Bézaves	Eco écoles : compostage lombricompostage Courses de rentrée mini déchets	St-Joseph
Lycée Agricole EPLEFPA		St Joseph
Collège La Marine Vincenzo		St-Joseph
Lycée Boisjoly Potier		Tampon

Tableau 34 : Liste non exhaustive des partenaires publics du PLP de la CA Sud

V.2. Les acteurs économiques

Liste non exhaustive des acteurs économiques pouvant être associés au PLP de la CA Sud :

Nom	Compétences/projets	Localisation
Entreprises		
O'Case Bébé	Promotion des couches réutilisables	Le Tampon
Dépôts ventes	Réemploi	Le Tampon
Artisans-commerçants		
Réparateurs	Réparation/Réemploi	Les 4 communes
Ateliers coutures		
Cordonniers		
Autres acteurs		
Les offices de tourisme	Sensibilisation à la prévention	Les 4 communes
Grande Distribution	Achats éco-responsables	Les 4 communes

Tableau 35 : Liste non exhaustive des acteurs économiques du PLP de la CA Sud

V.3. les acteurs associatifs

Liste non exhaustive des acteurs associatifs pouvant être associés au PLP de la CA Sud :

Nom	Compétences/projets	Localisation
Associations Humanitaires		
Croix Rouge	Dons, Réutilisation, Réemploi	Le Tampon
Potentiel	Réutilisation, Réemploi, Gaspillage alimentaire	Le Tampon
AHOI	Réutilisation, Réemploi, Gaspillage alimentaire	Saint-Joseph
Emmaüs	Réemploi	Toute la Réunion
Associations de protection de l'environnement		
GCEIP	Sensibilisation pique nique sans déchets	Les 4 communes
Cœur Vert	Promotion du jardinage au naturel	Saint-Joseph
Le Capitaine Dimitile	ENS pique nique sans déchets	Entre-Deux
Association Abicoop	Compostage collectif, jardinage au naturel	Saint-Philippe
Autres		
Associations de jardinage	Promotion du jardinage au naturel	Les 4 communes
UFC Que choisir	Achats éco-responsables/Communication	St-Joseph

Tableau 36 : Liste non exhaustive des acteurs associatifs du PLP de la CA Sud

Le territoire de la CA Sud compte 2 093 associations aux champs d'intervention très variés (Associations de protection de l'environnement, associations humanitaires, associations sportives, associations de jardinage etc.).

VOLET 2

ANALYSE

ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'étude du territoire de la CA Sud nous permet d'identifier plusieurs gisements d'évitements prioritaires. En fonction de ces gisements prioritaires, des pistes d'actions assorties d'objectifs de réduction chiffrés seront proposés pour le PLP de la CA Sud.

Chapitre I. Identification des gisements d'évitement prioritaires

Les résultats du diagnostic du territoire de la CA Sud nous permettent de définir les gisements nécessitant prioritairement un effort de réduction ainsi que les principales cibles du programme :

Catégories d'OMA	Ratio local	OMR Kg/hab/an	Ratio local	EMR Kg/hab/an	Quantité d'OMA produites par catégorie*
Déchets alimentaires	14 %	37,7 kg	-		9 025,5 t
Déchets de jardin	14 %	37,7 kg			1 185 t
Textiles	3,60 %	9,90 kg			2 513,7 t
Textiles sanitaires	7,8 %	21 kg			
Verre	7 %	18,8 kg	0,12 %	0,03 kg	2 254 t
Carton/papier	21,5 %	57,8 kg	25 %	6,8 kg	7 733 t
Revue /journaux			13,30 %	3,5 kg	419 t
INS			16 %	4,4 kg	527 t
Métaux	3,2 %	8,8 kg	3,5 %	1 kg	1 173 t
Plastique	14,9 %	40,2 kg	12,3 %	3,4 kg	5 219 t
Sacs de caisse			0,10 %	0,03 kg	3,60 t
DMS	1%	2,7 kg			323,2 t
Autres	13 %	35,1 kg	29,6 %	8,1 kg	5 171 t
Total	100 %	269 Kg	100 %	27,20 Kg	35 547 t

Tableau 37 : Composition des OMA, détail en poids

- = quantité d'OMA totale × ratio

Quatre catégories d'OMA se détachent des autres au vue de leur tonnage.

Les putrescibles sont les déchets les plus fortement produits par les habitants de la CA Sud. Ils représentent plus de 25 % des OMA. S'en suivent les produits papetiers (revues, INS ,cartons, papiers) ainsi que les plastiques.

Enfin les textiles sanitaires (couches, mouchoirs, serviettes hygiéniques) constituent la dernière catégorie d'OMA prioritaire en terme de réduction en raison du tonnage important produit sur le territoire de la CA Sud (plus de 2 500 tonnes).

Produits ciblés	Gisement impacté	Cibles visées
FFOM Produits alimentaires non déballés et/ou non consommés	OMR	Particuliers Etablissements scolaires
Produits papetiers (INS, papiers bureaux)	OMR et EMR	Particuliers/ entreprises Administrations/ écoles
Plastiques/Emballages de produits de consommation courante	OMR et EMR	Particuliers
Textiles sanitaires	OMR	Particuliers/ crèches

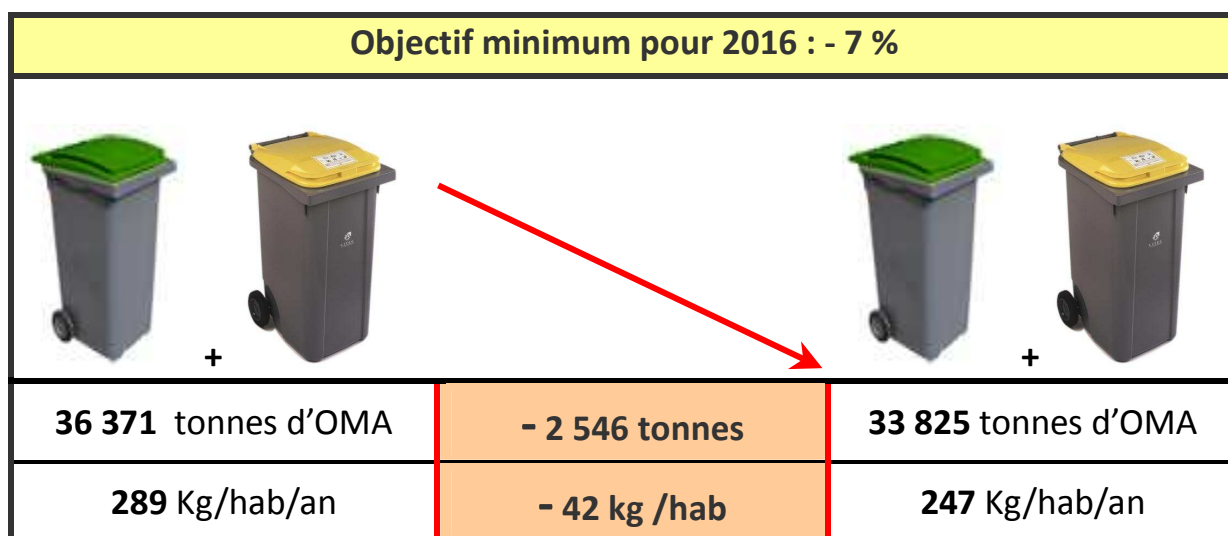
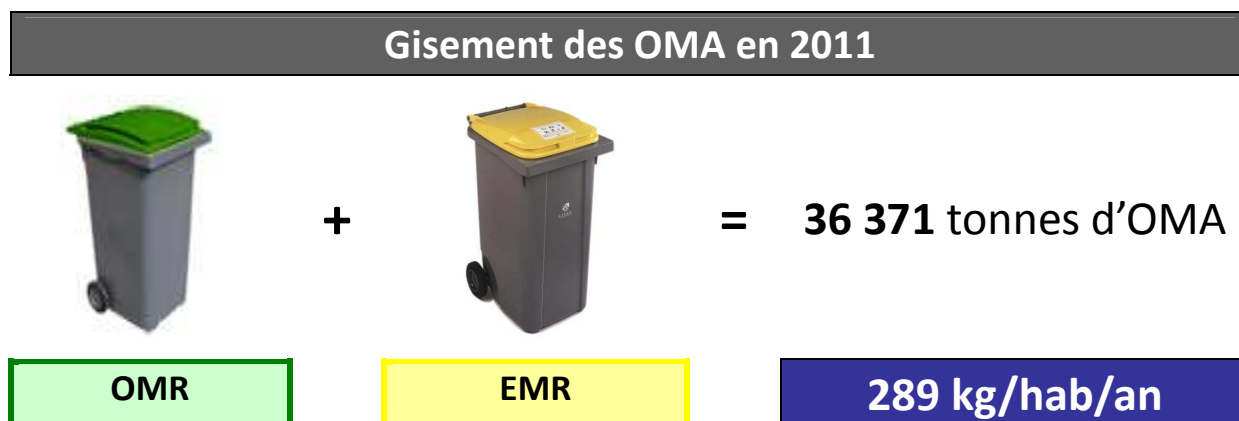
Le périmètre des actions de prévention du PLP sont les OMA c'est à dire les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Sur le territoire de la CA Sud, les déchets concernés sont donc les OMR collectées en mélange (bac vert) et les EMR collectés sélectivement (bac jaune). Toutefois **le flux des encombrants est un flux problématique et à fort levier de réduction** qui doit être pris en compte en tant que gisement prioritaire même s'il n'est pas compris dans les OMA.

Chapitre II. Objectifs de réduction par gisements prioritaires et pistes d'actions

L'objectif minimum légal pour la CA Sud est de réduire de 7 % en 5 ans ses tonnages d'OMA soit une réduction de 2 546 tonnes.

L'objectif de résultat à 5 ans est calculée sur la base de la production d'OMA au démarrage du PLP soit l'année 2011 pour la CA Sud.



Années	Population	Tonnage	Ratio kg/hab	Quantité/an
2006	115 784 hab	33 569 t	290 kg/hab	-
2007	117 691 hab	33 711 t	286 kg/hab	
2008	119 702 hab	34 655 t	290 kg/hab	
2009	121 713 hab	34 826 t	286 kg/hab	
2010	123 758 hab	35 557 t	287 kg/hab	
2011	125 837 hab	36 371 t	289 kg/hab	
2012	127 951 hab	35 862 t	280 kg/hab	- 8,76 t/an
2013	130 101 hab	35 553 t	272 kg/hab	- 8,54 t/an
2014	132 286 hab	34 844 t	263 kg/hab	-8,34 t/an
2015	134 509 hab	34 334 t	255 kg/hab	- 8,14 t/an
2016	136 768 hab	33 825 t	247 kg/hab	-7,94 t/an

En 2010, le tonnage d'OMA produit sur le territoire de la CA Sud est de 35 557 tonnes contre 33 569 en 2006, soit un taux d'évolution moyen annuel de **2,29 %**.

La quantité de déchets produits en 2011 est une estimation calculée selon ce taux d'évolution soit 36 371 tonnes. Cette donnée sera réactualisée à la fin de l'année 2011 lorsque la production réelle sera connue.

L'objectif du programme de prévention des déchets pour la CA Sud est de réduire de 7% minimum son gisement d'OMA par rapport à 2011 en 5 ans.

Il s'agira de passer de 289 kg de déchets collectés en moyenne par habitant en 2011 à 247 kg par habitant en 2016 (soit une réduction de 8 kg par habitant et par an en moyenne). Cela représente un évitement de 2 546 tonnes.

Quel objectif de réduction est-il possible de se donner à atteindre d'ici les 5 prochaines années pour chacun des gisements identifiés ?

Gisement prioritaire	Gisement	Actions	Présentation Définition	Potentiel d'évitement	Objectif à atteindre	Calendrier
FFOM	9 025 t	Compostage domestique	Poursuivre la mise à disposition gratuite de composteurs aux administrés Instaurer un suivi d'utilisation		Equiper 35 % des foyers de la CA Sud -Réaliser un guide du compostage	A réaliser dès 2012 Action récurrente
		Compostage en pied d'immeuble	Instaurer le compostage en pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs et syndicats du territoire		Equiper et suivre au moins 3 immeubles	A réaliser à partir de 2013
		Compostage autonome et lombricompostage en établissement scolaire	Instaurer le compostage ou lombricompostage au sein des établissements scolaires		Equiper 50 % des établissements scolaires du territoire	A réaliser dès 2012
Produits alimentaires non consommés/ non déballés	6 166 t	Actions avec les GMSA Sensibilisation des administrés	Action sur les produits qui arrivent en fin de DLC (ex : SCORE qui brade les produits)		Sensibiliser le maximum d'administrés	A réaliser dès 2012

INS	1 559 t	Action Stop Pub	<p>-Mettre à la disposition des administrés des autocollants stop pub</p> <p>-Informer les administrés par le biais du journal communautaire et des bulletins municipaux- Comptabiliser les personnes ayant retiré un autocollant</p>	431 tonnes au bout de la 5^{ème} année (Voir annexe 12)	Atteindre un taux d'équipement de 36 % des BAL du territoire	A réaliser dès 2012
Produits papetiers Emballages Produits de consommation courante		Promotion de la dématérialisation	En interne à la CA Sud et au sein des communes membres			A réaliser dès 2012
		Opération caddie malin	Présenter au public un chariot habituel et un chariot « prévention » démontrer que prévention rime avec économies		Réaliser cette opération tous les ans au sein de 2 GMS minimum	A réaliser dès 2013 Action récurrente
		Opération étiquetage en GMS	Etiqueter en rayons les produits générant moins d'emballages moins de déchets		Etiqueter de façon permanente au moins 2 GMS	A réaliser dès 2013 Action récurrente
Textiles sanitaires	2 513 t dont 1 971 t de couches	Alternative aux couches jetables	Promouvoir l'utilisation des couches réutilisables		Instaurer les couches lavables au sein d'une micro-crèche	A réaliser à partir de 2012

CONCLUSION

Le diagnostic du territoire permet de broser les grandes lignes du programme d'actions de la CA Sud pour les 4 prochaines années. Toutefois, le programme d'actions n'est pas figé, il sera réactualisé et complété chaque année en fonction des indicateurs de suivi et des opportunités rencontrées.

Les gisements prioritaires nécessitant un effort de réduction ainsi que les acteurs potentiels ont été identifiés.

L'objectif sera de mobiliser progressivement ces acteurs sur la réduction des déchets au travers du PLP et de créer une dynamique spécifique à cette thématique au sein du territoire de la CA Sud. Il sera nécessaire de mettre en évidence les intérêts qu'ils pourront escompter d'un partenariat avec la CA Sud en faveur de la prévention (valorisation de leurs activités de leurs images, soutiens, ...).

Les 5 thématiques imposées par l'ADEME seront abordées à travers diverses actions récurrentes ou ponctuelles durant les 4 prochaines années. Toutes les actions devront mettre en avant l'aspect financier de la prévention, c'est à dire les économies réalisables grâce à des gestes simples et pratiques.

Les 5 thématique sont déclinées en plusieurs actions :

1. Promotion des achats moins générateurs de déchets

- Opération caddie malin au sein des GMSA du territoire
- Opération étiquetage au sein des GMSA du territoire

2. Actions d'évitement de la production de déchets

- Alternative aux couches jetables
- Guide du réemploi

3. Actions emblématiques nationales

- Compostage domestique, en pied d'immeuble et en établissements
- Action stop pub
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

4. Prévention des déchets des collectivités

- Promotion de la dématérialisation en interne et au sein des commune membres

5. Actions de prévention qualitative des déchets des entreprises et prévention qualitative

- Promotion de la dématérialisation auprès des entreprises et administrations du territoire

En plus des 5 thématiques phares, des actions de prévention globales et transversales seront organisées comme la tenue d'un stand prévention au sein d'événementiels locaux ou nationaux.